

PARC EOLIEN de la SENSEE



Communes de Dury, Etaing et Recourt

Enquête publique n°E21000020/59

Du 19 avril au 18 mai 2021

Commissaire-Enquêteur : M. Maurice NAYE

**Thème : Autorisation d'exploiter d'un parc de 6 aérogénérateurs
Sur les communes de Etaing, Dury et Récourt.**

PREAMBULE : CONTEXTE DE L'ENQUETE ;

CHAPITRE 1 – GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUETE 5

1.1 – Identité et présentation des acteurs du projet.....	5
1.2 – Localisation de l'installation et description du projet.....	8
1.3 – Les variantes étudiées.....	21
1.4 – Les enjeux	
1.4-1 – Bruit et environnement sonore.....	25
1.4-2 – Paysage et Patrimoine.....	27
1.4-3 – Ecologie.....	29
1.5 – Les impacts.....	31
1.5-1 – Acoustique.....	31
1.5-2 – Paysage.....	31
1.5-3 – Ecologie.....	32
1.6 – Mesures prises.....	33
1.6-1 – Acoustique.....	33
1.6-2 – Paysage.....	34
1.6-3 – Ecologie.....	37
1.6-4 – Les documents d'urbanisme.....	38
1.6-5 – Schéma régional climat, air et énergie.....	39
1.6-6 – SDAGE Artois Picardie.....	39
1.6-7 – SAGE.....	40
1.7 – Contenu du dossier et processus d'instruction.....	40
1.7-1 – Demande d'autorisation environnementale.....	40
1.7-2 – Enquête publique.....	41
1.7-3 – Etude d'impact.....	43
1.7-4 – Etude d'incidence NATURA 2000.....	43
1.8 – Garanties financières.....	43

CHAPITRE 2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE 45

2.1 – Organisation de l'enquête.....	45
2.2 – Déroulement des procédures.....	45

CHAPITRE 3 – EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES 47

3.1 – Procès-verbal et analyse partielle.....	47
3.2 – Mémoire de Réponse.....	78

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
*Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt*

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	177
ANNEXES	185
Registre d'enquête,	187
Courriers	210
Délibérations.....	272
Affichage 296	
Parutions presse.....	301
Documents administratifs	306
Personnes publiques associées MRAe	315
Réponse de la SAS – EOLIS les MURIERS.....	337

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

PREAMBULE : CONTEXTE DE L'ENQUETE.

Monsieur le Préfet du Pas de Calais a sollicité la désignation d'un Commissaire Enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Dury, Etaing et Récourt.

Par décision en date du 4 mars 2021 (voir annexes), Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille m'a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique correspondante.

Par arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 (voir annexes) Monsieur le Préfet du Pas de Calais a fixé les modalités d'exécution de l'enquête publique de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la Société EOLIS Les MURIERS (SAS) sur les communes de Dury, Etaing et Récourt. Cette enquête est menée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le dossier d'enquête, constitué d'un exemplaire papier et d'un exemplaire sur support magnétique, a été préparé par le pétitionnaire avec le concours des bureaux d'étude spécialisés IXSANE (Etude d'Impact environnemental), BIOTOPE (Etude écologique), ATER Environnement (Etude des dangers), ALHYANGE (Etude acoustique), DAGORNE – GUILLEMIN (Plans d'architectes).

Le dossier est composé de 20 brochures aux formats A3 et A4, représentant un total de plus de 2700 pages rapportées au format A4.

Piece	Titre	Pages A3	Pages A4
1	Liste des pièces composant le dossier	13	
2	Note de présentation non technique	19	
3-1	Description de la demande d'autorisation environnementale unique	111	
3-2	Capacités techniques et financières	21	
4-1	Etude d'impact environnemental	318	
4-2	Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental	39	
4-3	Arrêtés engageant la modification des PLU des communes	2	
	PLU modifiés pour les trois communes		130
4-4	Réponses aux courriers de servitude, coordonnées des éoliennes ...	18	
4-5	Etude écologique	236	
4-6	Etude acoustique		66
4-7-1	Etude paysagère	174	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Piece	Titre	Pages A3	Pages A4
4-7-2	Sommaire inversé	4	
5-1	Etude des dangers	158	
5-2	Résumé non technique de l'étude des dangers	84	
6	Eléments graphiques	6	
7	Plans réglementaires	28	
8	Avis de la MRAe		22
9	Réponse d'Engie Green à la MRAe		13
10	Tableau des réponses	5	
	Total	1236	231

CHAPITRE 1 – GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE.

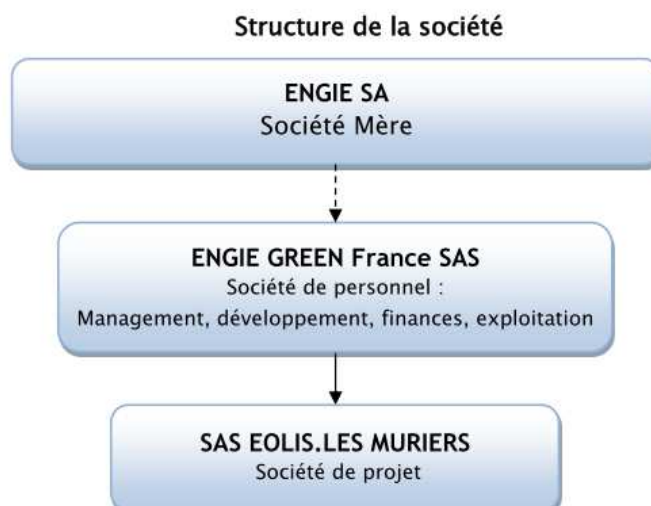
1 – 1 : Identité et présentation des acteurs du projet.

La Société ENGIE GREEN France SAS (ci-après « ENGIE GREEN »), issue d'une fusion entre les sociétés FUTURES ENERGIES et MAIA EOLIS, est une filiale à 100% du groupe ENGIE. Au 15 décembre 2017, La Compagnie du Vent détenues à 100% par le Groupe ENGIE a intégré la société ENGIE Green.

En tant que société spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de site de production d'électricité à partir de ressources renouvelables, la société ENGIE GREEN développe le projet du parc éolien de la Sensée.

Afin de permettre l'identification et le développement du projet de la Sensée, la société ENGIE GREEN a créé une structure pétitionnaire de la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter : EOLIS.LES MURIERS.

Le lien entre les différentes structures s'articule comme suit :



À travers cette Société de projet, ENGIE GREEN France SAS assure les risques financiers de ce projet de parc éolien.

En outre, en sa qualité de société mère, la société ENGIE GREEN proposera à la société SAS EOLIS.LES MURIERS un contrat pour assurer la gestion de l'exploitation du parc éolien de la Sensée.

LA SAS « EOLIS.LES MURIERS »

SAS EOLIS.Les Mûriers est une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 10 000€. Son siège Social est situé au 215 rue Samuel Morse à Montpellier.

SAS EOLIS.LES MURIERS est une société projet détenue à 100 % par ENGIE GREEN FRANCE SAS.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Éolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

ENGIE GREEN FRANCE SAS.

ENGIE GREEN FRANCE SAS (ci-après « ENGIE GREEN ») est une filiale du groupe ENGIE, spécialisée dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et notamment d'énergie éolienne.

L'objectif est de développer des projets, d'installer des fermes éoliennes dans le but de les exploiter en France par l'intermédiaire de filiales constituées préalablement sous forme de SAS ou SNC.

Présentation de la société	
Raison Sociale :	ENGIE GREEN FRANCE
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 000 €
Siège social :	Le Triade II, Parc d'Activités Millénaire II 215, rue Samuel Morse – CS 20756 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone (antenne Nord) :	030 20 214 214
Registre du Commerce :	RCS Montpellier 478 826 753
N° SIRET :	478 826 753 00061
Code APE :	7022Z
Qualité des mandataires, Prénom, Nom	Monsieur Jean-Claude PERDIGUES Directeur Général
Nationalité du mandataire :	Française

ENGIE GREEN est née de la fusion au 1er décembre 2016 des sociétés FUTURES ENERGIES et MAÏA EOLIS, détenues à 100% par le Groupe ENGIE. Au 15 décembre 2017, La Compagnie du Vent détenues à 100% par le Groupe ENGIE a intégré la société ENGIE Green.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Implanté sur 16 sites en France, au cœur des régions, ENGIE GREEN est un acteur de référence des énergies renouvelables en France. Près de 400 collaborateurs réalisent avec les acteurs locaux des projets adaptés et ambitieux qui révèlent les potentialités de chaque territoire. ENGIE GREEN a développé une expertise unique dans les domaines du développement, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des parcs éoliens.

ENGIE GREEN assure la gestion de l'exploitation, la maintenance et la surveillance de 98 parcs éoliens pour une puissance totale installée de 1 333 MW et également 101 centrales

photovoltaïques pour une capacité installée de 962 MWc, soit une puissance totale de 2 195 MW. Elle alimente ainsi environ 800 000 personnes en électricité verte par an, et dispose actuellement d'un portefeuille en développement de 2 000 MW.

ENGIE Green est également engagé dans le développement des énergies marines renouvelables avec notamment le projet de ferme pilote éolienne flottante au large de Leucate.

Enfin, ENGIE GREEN est dotée de deux Centres de Conduite des Energies Renouvelables, basés à Châlons-en-Champagne (51) et Estrées-Deniécourt (80), outils uniques et innovants qui supervisent 24h/24 les actifs éoliens et photovoltaïques du Groupe en France et en Europe. A fin 2016, plus de 860 MW éoliens et solaires sont pilotés à distance depuis ces Centres.

LE GROUPE ENGIE (EX GDF SUEZ).

Le Groupe ENGIE (ci-après « ENGIE ») dispose en France au 15 décembre 2017 d'une puissance éolienne totale de plus de 1 800 MW qui en fait le n°1 au niveau national, avec environ 15% de la production installée. Le groupe est aujourd'hui reconnu comme un acteur industriel, producteur de premier plan d'énergie éolienne en France et dans le monde.

En plaçant concertation et sécurité au centre de son action, son savoir-faire va du développement des projets à la commercialisation de l'électricité, en passant par l'ingénierie, la construction, l'exploitation et le suivi de la maintenance des installations. Au terme de l'exploitation des sites, ENGIE assure, conformément à la réglementation française, la déconstruction des équipements, remettant ainsi le site dans son état d'origine.

ENGIE s'appuie sur les compétences et l'expertise de ses équipes de projet, de ses filiales et bureaux d'études, sur des partenariats scientifiques et universitaires, garantissant ainsi l'utilisation de technologies maîtrisées et de solutions innovantes sur tous les sites.

1^{er} producteur éolien et solaire en France, ENGIE ambitionne de doubler ses capacités installées à l'horizon 2020.

ENGIE Green, afin de construire le projet le plus en adéquation avec son environnement, s'est entouré de bureaux d'études spécialisés dans différents domaines afin d'appréhender l'ensemble des thématiques environnementales du territoire et ainsi avoir une vision globale sur les incidences réelles du projet (Ixsane et Biotope).

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

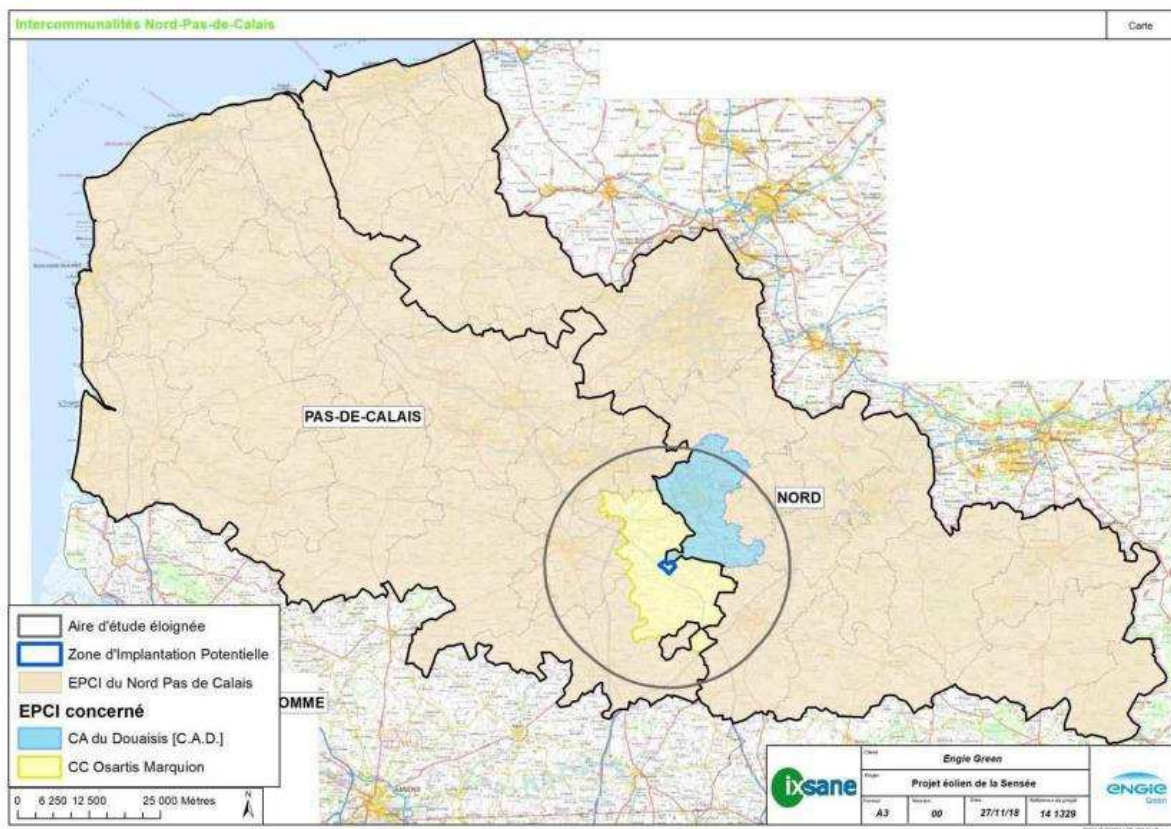
1 – 2 : Localisation de l'installation et description du projet.

Un parc éolien, ou une ferme éolienne, est un site regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité. Cette installation de production par l'exploitation de la force du vent injecte son électricité produite sur le réseau national. Il s'agit d'une production au fil du vent, analogue à la production au fil de l'eau des centrales hydrauliques. Il n'y a donc pas de stockage d'électricité.

Un parc se constitue donc des éléments suivants :

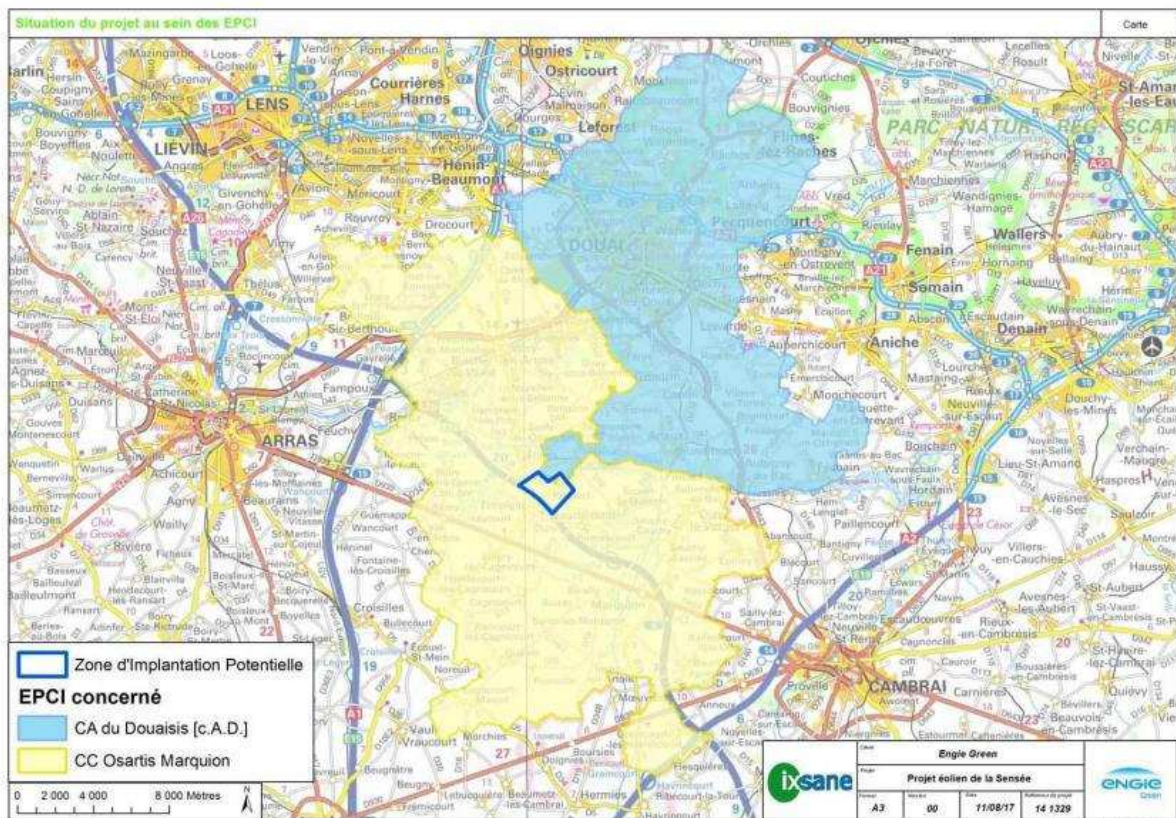
- Les éoliennes ;
- Les câbles et le raccordement au réseau électrique national ;
- Les chemins d'accès et plateforme.

Le parc éolien est localisé sur un plateau agricole situé le long de l'autoroute A26 (axe Calais – Reims) entre Arras et Cambrai. Ce plateau agricole ouvert se situe au cœur des paysages du plateau du Cambrésis. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département du Pas-de-Calais (62) en bordure du Département du Nord (59). Le projet consiste en l'élaboration d'un parc éolien situé sur les communes de Récourt, Dury et Etaing. Ces communes appartiennent à la communauté de communes Osartis-Marquion.



Localisation du site du projet à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Localisation du site du projet au sein des collectivités concernées.

La Communauté de Communes Osartis–Marquion (CCOM) regroupe 49 communes et se situe dans l'arrondissement d'Arras. Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de Communes Osartis et de Marquion.

Le développement de ce projet s'est réalisé au niveau d'un secteur qui a été identifié par le SRCAE du Nord–Pas–de–Calais comme zone favorable.

Conformément aux attentes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas–de–Calais et à l'orientation du Grenelle de l'Environnement, l'étude environnementale et l'évaluation des impacts portera sur le projet de parc éolien puis l'appréciation des impacts cumulés intégrera le développement de l'ensemble des projets connus pouvant interagir avec ce dernier de manière à donner une cohérence globale à l'ensemble, et à apprécier les impacts du projet dans son environnement.

Ce projet éolien est donc issu d'un développement réfléchi et maîtrisé, à la hauteur des enjeux territoriaux, respectueux des attentes locales et en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Périmètres d'étude

Les périmètres définis pour l'étude sont conformes aux exigences décrites dans le «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016 ».

« La méthode de calcul de l'aire d'étude basée sur la hauteur des éoliennes et leur nombre se révèle difficile à mettre en œuvre lorsque ces valeurs précises ne sont pas connues au début des études. On distinguera plutôt qualitativement quatre aires d'étude dont les contours seront précisés au cas par cas. Si le projet se situe dans une ancienne ZDE (périmètre supprimée par la loi n°2013-312 du 15 avril 2013), les limites de celles-ci ne constituent pas obligatoirement un périmètre d'étude et ne se confondent pas nécessairement avec celles de l'aire d'étude rapprochée. »

L'identification des contraintes environnementales par les porteurs du projet a permis de sélectionner une partie du territoire des communes de Lécuse, Dury, Etaing et Recourt comme favorable à l'implantation d'éoliennes (voir partie 5 justification du choix du projet page 179). Il a donc été convenu de considérer ce secteur comme Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et base des travaux d'analyse environnementale.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

L'aire d'étude immédiate inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante.

Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la zone d'implantation possible. Pour la biodiversité, ce périmètre sera variable selon les espèces et les contextes, selon les résultats de l'analyse préliminaire.

ENQUETE PUBLIQUE n° E2100020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

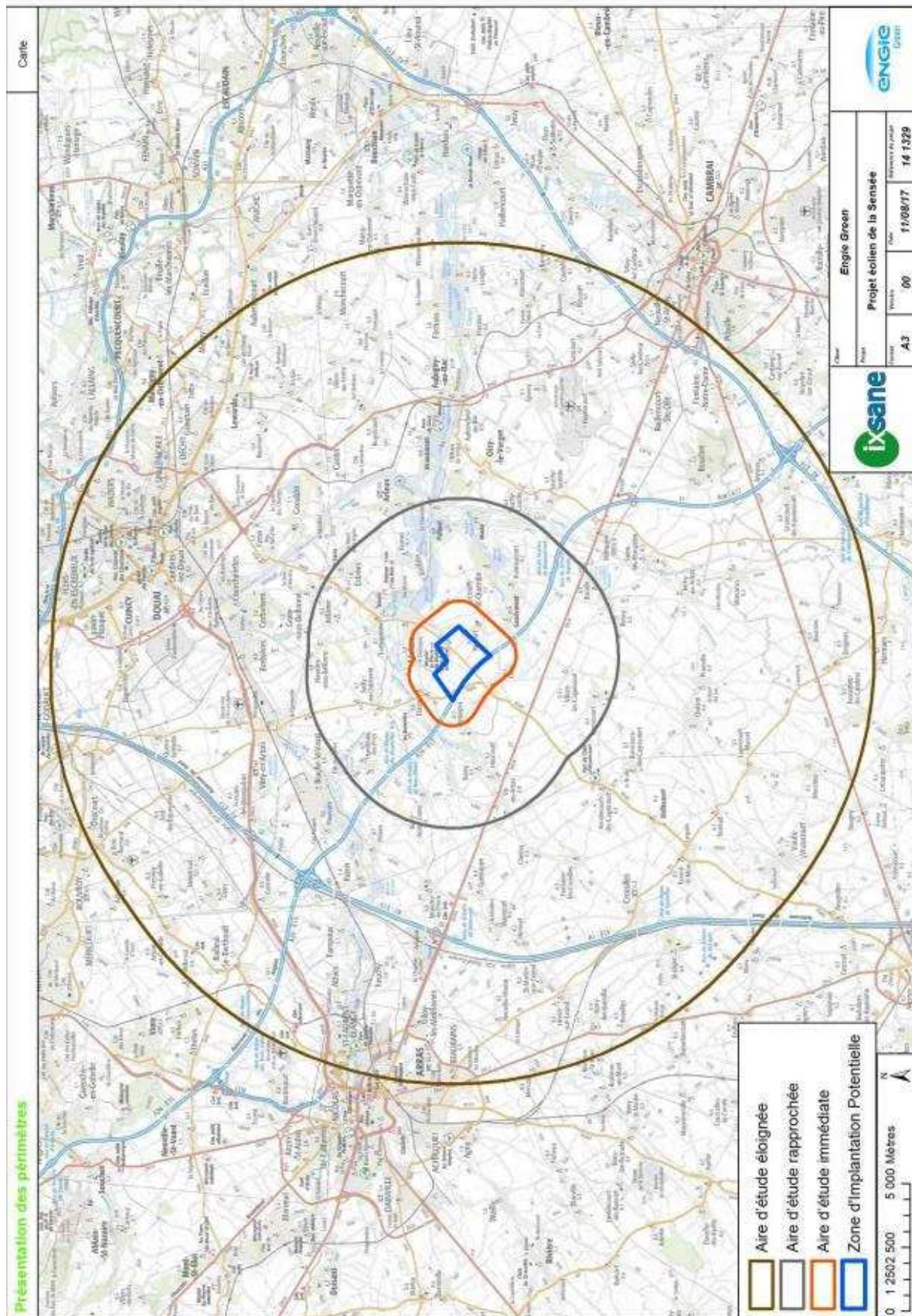
Le tableau suivant résume la définition des aires d'étude.

Nom	Délimitation	Expertises conduites
Aires d'étude immédiate	zone d'implantation possible du parc éolien et ses abords	Zone des investigations naturalistes (oiseaux, chauves-souris, habitats naturels, flore) Zone de l'étude acoustique
Aires d'étude rapprochée	zone des impacts potentiels notables Environ 6 à 10 kilomètres autour de la zone d'implantation possible	Zone de composition paysagère et patrimoniale Aire d'analyse des effets cumulés avec d'autres projets soumis à étude d'impact. Zone d'investigations naturalistes complémentaires (variable selon les espèces et les contextes)
Aires d'étude éloignée	Zone englobant tous les impacts potentiels En fonction de la topographie, des éléments de paysages et de patrimoine (y compris le patrimoine mondial et sa zone tampon), de l'unité paysagère ou des unités paysagères concernées telle que nommées, décrites et localisée dans les Atlas de paysages	Zone d'évaluation des impacts sur la faune volante sur la base des données bibliographiques Zone d'évaluation des impacts paysagers et patrimoniaux Aire d'analyse des effets cumulés avec d'autres projets soumis à étude d'impact. Zone d'analyse des impacts paysagers cumulés avec d'autres projets éoliens ou de grands projets d'aménagements ou d'infrastructures.

Paramètres à étudier en fonction du périmètre.

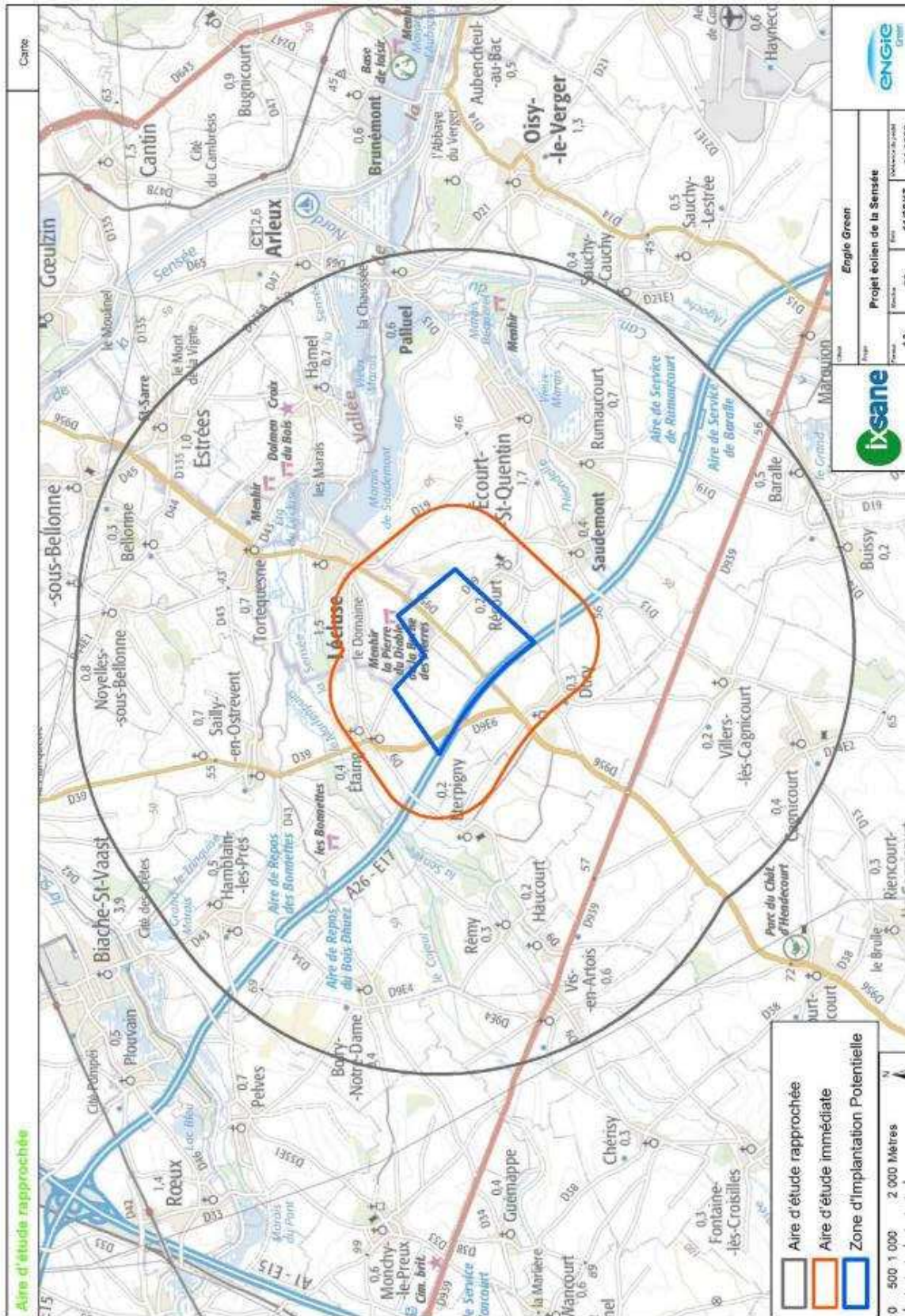
Les différentes aires son visibles sur les cartes suivantes :

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



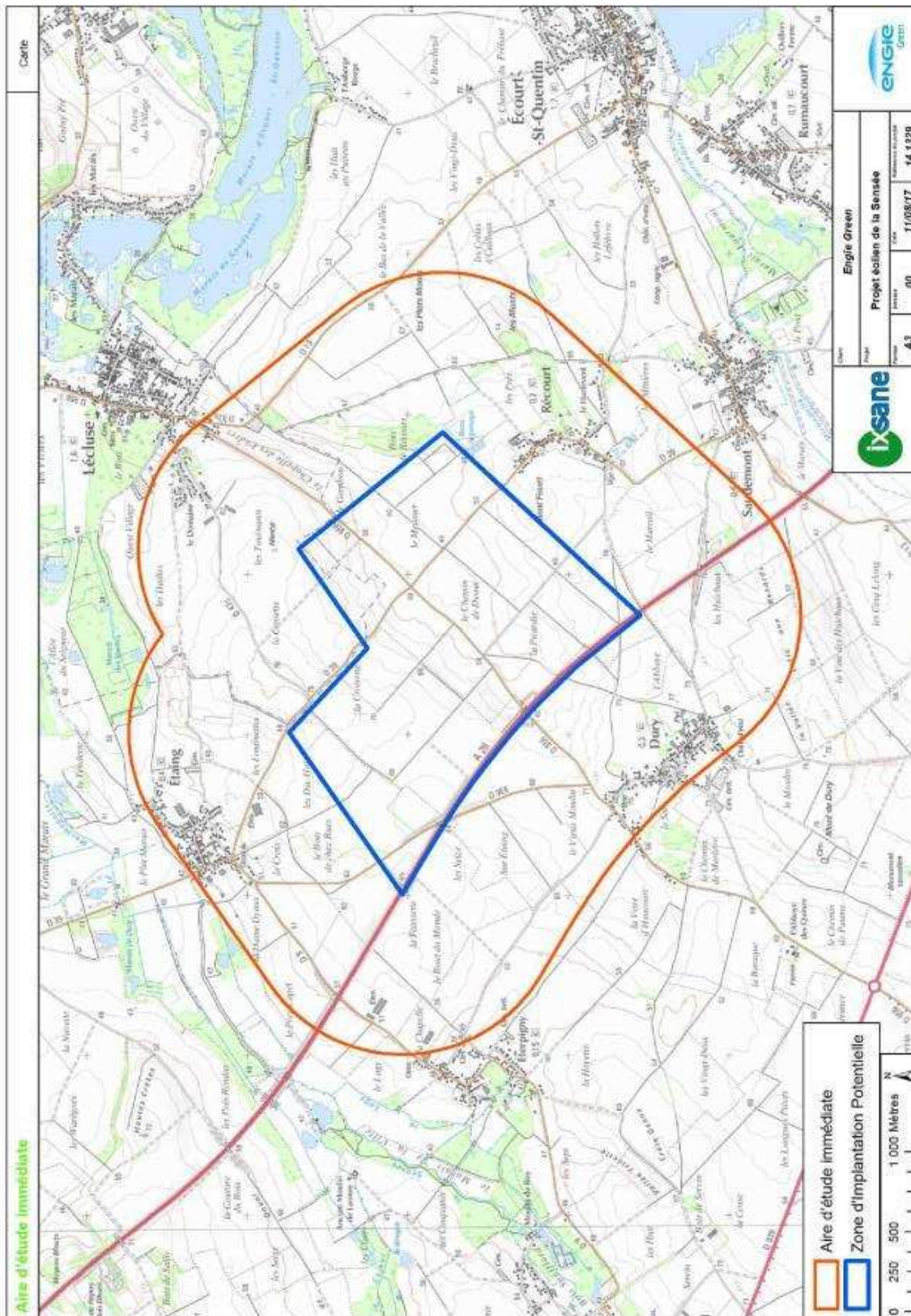
Les différents périmètres

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Aire d'étude rapprochée

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Aire d'étude immédiate

ENQUETE PUBLIQUE n° E2100020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Concertation et information autour du projet.

En 2012, la société ENGIE Green (anciennement Maia Eolis) a contacté les mairies de Recourt, Dury et Etaing pour les informer de l'existence d'une zone répondant aux critères d'implantation d'éoliennes.

Le nombre de développeurs en prospection étant important sur le territoire de la Communauté de communes Osartis (ayant fusionnée par la suite avec la Communauté de communes Marquion pour former la Communauté de communes Osartis-Marquion), celle-ci a organisé

une réunion avec l'ensemble des sociétés et des conseils municipaux en 2014, pour que les communes puissent décider de développer ou non un projet éolien sur leur territoire et choisir avec quelle société. Les communes de Recourt, Dury et Etaing ont choisi de travailler avec Maia Eolis (devenue ENGIE Green).

Les trois communes ont ensuite pris des délibérations favorables à des études de faisabilité pour un projet éolien en 2014 et 2015, et donner leur accord pour qu'ENGIE Green se rapproche des propriétaires et exploitants des terrains localisés sur la zone concernée.

Pendant la même période plusieurs consultations ont été envoyées à différents services de l'état comme la DDTM, le Conseil Général du Pas-de-Calais, la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais ou encore la DREAL Nord-Pas-de-Calais. Puis, une nouvelle réunion avec la communauté de communes a eu lieu afin de faire un point sur l'avancement du projet.

En mai 2015, ENGIE Green a présenté la zone d'implantation potentielle à la DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Mais l'existence de la contrainte du VOR de Cambrai a empêché le développement du projet ce dernier étant situé entre 10 et 15 kilomètres du VOR. En été 2017, cette contrainte fut levée pour les projets distants de plus de 10 kilomètres du VOR. Il a alors été décidé de relancer le projet.

Plusieurs services de l'état ont été de nouveau consultés pendant l'année 2017.

La société ENGIE Green a également pris contact avec les associations de chasse concernées par la zone d'implantation potentielle afin de les informer de l'existence du projet et de prendre en compte leur activité pour voir comment les deux, le projet de parc éolien et l'activité de chasse pourraient coexister.

Des permanences d'information ont été réalisées dans chacune des mairies concernées par le projet en milieu d'année 2018 afin d'informer la population sur l'état d'avancement du projet et de répondre aux interrogations des riverains, et une nouvelle réunion de pré-cadrage avec la DREAL du Pas-de-Calais a eu lieu en vue du dépôt du dossier.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt

En fin d'année 2018, des réunions avec les Associations Foncières de Remembrement des communes de Dury et Recourt ont eu lieu pour l'utilisation de certains de leurs chemins lors de la construction et de l'exploitation du parc. ENGIE Green a également répondu aux remarques et questions laissées par les habitants sur les cahiers de questions lors des permanences d'information par l'intermédiaire d'une lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains. Le développeur a également envoyé une lettre d'information à l'ensemble des riverains des communes situées dans un rayon de 6 kms autour du projet afin qu'ils puissent prendre connaissance du projet, des étapes à venir mais également poser leurs questions par le biais d'une adresse mail générique mise à leur disposition.

Le tableau ci-dessous présente les principales étapes du développement du projet éolien de La Sensée sur les communes de Recourt, Dury et Etaing :

Date	Etapes
2012	Contact avec les mairies de Recourt, Dury et Etaing pour les informer de l'existence d'une zone répondant aux critères d'implantation d'éoliennes
2013	Présentation de la zone à la Communauté de communes Osartis ainsi qu'aux différents conseils municipaux afin qu'ils décident ou non de développer un projet éolien et si oui avec quelle société
2014/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Délibérations favorables pour un projet éolien sur les communes de Recourt, Dury et Etaing et par la suite lancement de la sécurisation foncière et des différentes études environnementale, paysagère et acoustique - Consultations de différents services de l'Etat - Nouvelle réunion avec la Communauté de communes afin de faire un point sur l'avancement des projets d'ENGIE Green (anciennement Maia Eolis) sur son territoire
Mai 2015	Réunion de cadrage avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais
Fin 2015 à 2017	Stand-by du projet à cause de la contrainte du VOR de Cambrai qui empêche le développement de l'éolien dans un rayon de 15 km autour de celui-ci (le projet de la Sensée étant situé entre 10 et 15 km de ce VOR)
2017	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise du projet après levée de la contrainte du VOR de Cambrai - Nouvelles consultations de différents services de l'Etat
Fin 2017 / Début 2018	Prise de contact avec les associations de chasse qui sont concernées par la zone d'implantation potentielle
2018	<ul style="list-style-type: none"> - 4 permanences d'information ont été réalisées (dans les communes de Recourt, Dury et Etaing) à destination des riverains de ces trois communes ainsi que ceux de la commune de Lécluse, le 27 juin 2018 en mairie de Recourt, le 3 juillet en salle des fêtes d'Etaing, le 10 juillet en salle des fêtes de Dury et le 17 septembre en salle des fêtes d'Etaing - Une réunion de pré-cadrage a eu lieu avec la DREAL Pas-de-Calais en vue du dépôt du dossier le 18 septembre
Fin 2018	- Réunion avec les Associations Foncières de Remembrement de Dury et Recourt pour l'utilisation de certains de leurs chemins (lors de la construction et de l'exploitation du parc) - Envoi d'une lettre d'information aux riverains des communes d'implantation et des communes se situant dans un rayon de 6 kms autour du projet pour les informer sur le projet et leur indiquer les futures étapes à venir, pour répondre aux interrogations posées lors des permanences et également laisser la possibilité de poser d'autres questions via une adresse mail dédiée au projet.

Conclusion :

Les permanences d'informations ainsi que les lettres d'informations ont permis d'informer et de répondre aux interrogations des riverains des communes de Recourt, Dury, Etaing et Lécluse mais également de toutes les communes situées dans un rayon 6 km du projet et qui pourraient être impactées visuellement par celui-ci.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

La concertation avec les communes a également permis de prendre en compte leurs souhaits afin de réduire au maximum les impacts acoustique et paysager et d'intégrer les habitants dans le projet en proposant du financement participatif.

En intégrant la communauté de communes Osartis-Marquion au projet, ENGIE Green a pu développer ce projet afin de l'insérer au mieux dans le territoire notamment grâce à la modification simplifiée des PLU des communes d'implantation et la prise en compte du projet éolien dans le future PLUi.

Les interrogations formulées ont surtout portées sur l'écologie, le paysage et l'acoustique. Celles-ci ont pu avoir une réponse orale (lors des permanences d'information) ou écrite (par le biais des lettres d'information ou de l'adresse mail générique). La participation a été moyenne dans l'ensemble, mais l'opportunité de faire part de son opinion vis-à-vis du projet et de formuler un avis ou de poser des questions a été réelle et l'est toujours par l'intermédiaire du mail générique.

Description du projet

Le projet éolien de la Sensée consiste en l'implantation de 6 éoliennes réparties sur les communes de Recourt, Dury et Etaing. Outre les éoliennes et leurs fondations, le projet va nécessiter la réfection et la création de voies d'accès, de plates-formes de montage, de liaisons électriques souterraines et de deux postes de livraison.



Vue lors de l'assemblage d'une pale.

La totalité de l'aire survolée par les pales, d'environ 58,5 m de rayon au maximum, n'est pas réservée à la plate-forme : une majeure partie restera cultivée.

Les éoliennes sont de couleur blanc mat, non réfléchissante, couleur imposée par l'aviation civile (RAL 9003, 9010, 9016, 7035, 7038). Les pales ont également un revêtement spécial blanc mat. Cette teinte permet en outre, une bonne intégration paysagère, car les éléments se confondent ainsi souvent, avec la couleur du ciel, sans briller au soleil.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt

Type d'éolienne	Vestas V117 - 3.45	V117 - 3.6	V117 - 4	Senvion 3.4M114	Nordex N117/3000
Longueur de pale	57,15 m	57,15 m	57,15 m	55,8 m	57,3 m
Hauteur de moyeu	91,5 m	91,5 m	91,5 m	93 m	91 m
Hauteur totale	150 m	150 m	150 m	150 m	149,4 m
Surface balayée par le rotor	10 751 m ²	10 751 m ²	10 751 m ²	10 207 m ²	10 715 m ²

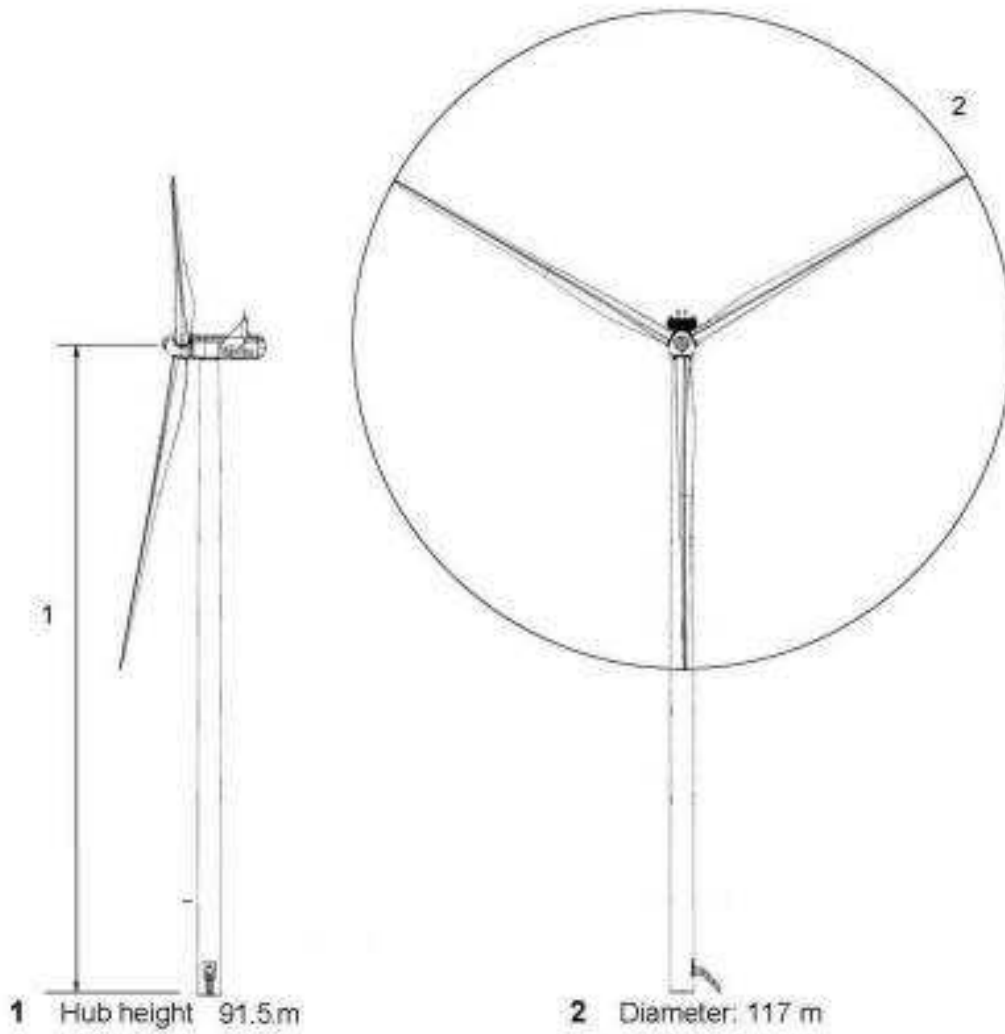
Dimensions des éoliennes pressenties.

Le diamètre à la base est de 4 à 5 mètres.



Photographie d'un des modèles d'éolienne pressenti

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Vue en plan et dimension de la V117 (source : Vestas)

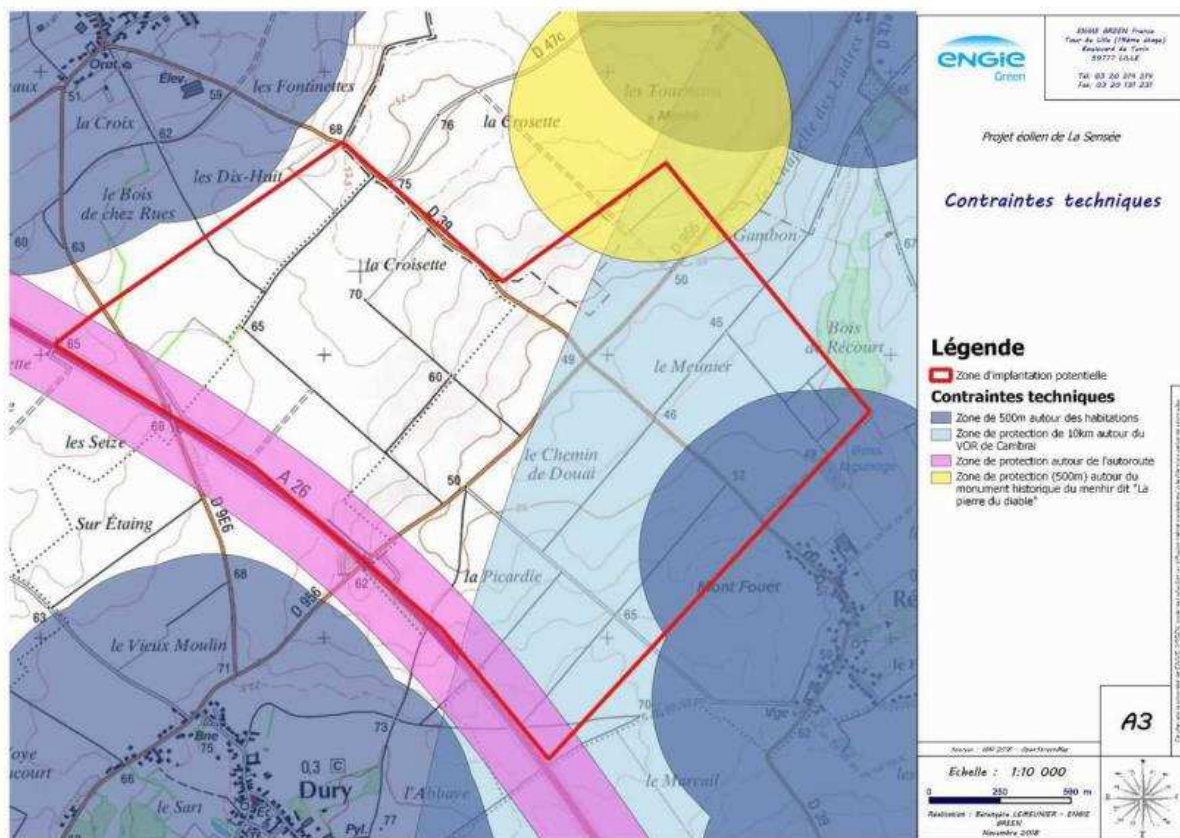
ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

1 – 3 : Les variantes étudiées.

L'autoroute A26 est une infrastructure très structurante dans le paysage sur laquelle le maître d'ouvrage s'est appuyé pour intégrer au mieux le projet dans celui-ci. Il a donc été décidé de réaliser des lignes parallèles à cette autoroute.

En retirant les zones impactées par des contraintes techniques, le nombre d'éolienne fut restreint entre 6 et 8 éoliennes.

En effet, la zone de protection de 10 km autour du VOR de Cambrai empêche toute installation d'éolienne dans cette zone. De plus, la proximité avec l'autoroute réduit également la zone d'implantation potentielle pour des règles de sécurité (voir carte ci-dessous).



Contraintes techniques au niveau de la zone d'implantation potentielle

Au préalable, deux scénarii d'implantation ont été envisagés par le pétitionnaire. Ces deux scénarii sont basés sur des éoliennes de 180 m de haut en bout de pôle. Ils observent tous deux un recul important vis-à-vis du bourg de Recourt (voir II.9 Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales). Néanmoins la première variante s'approche davantage du bourg d'Etaing.

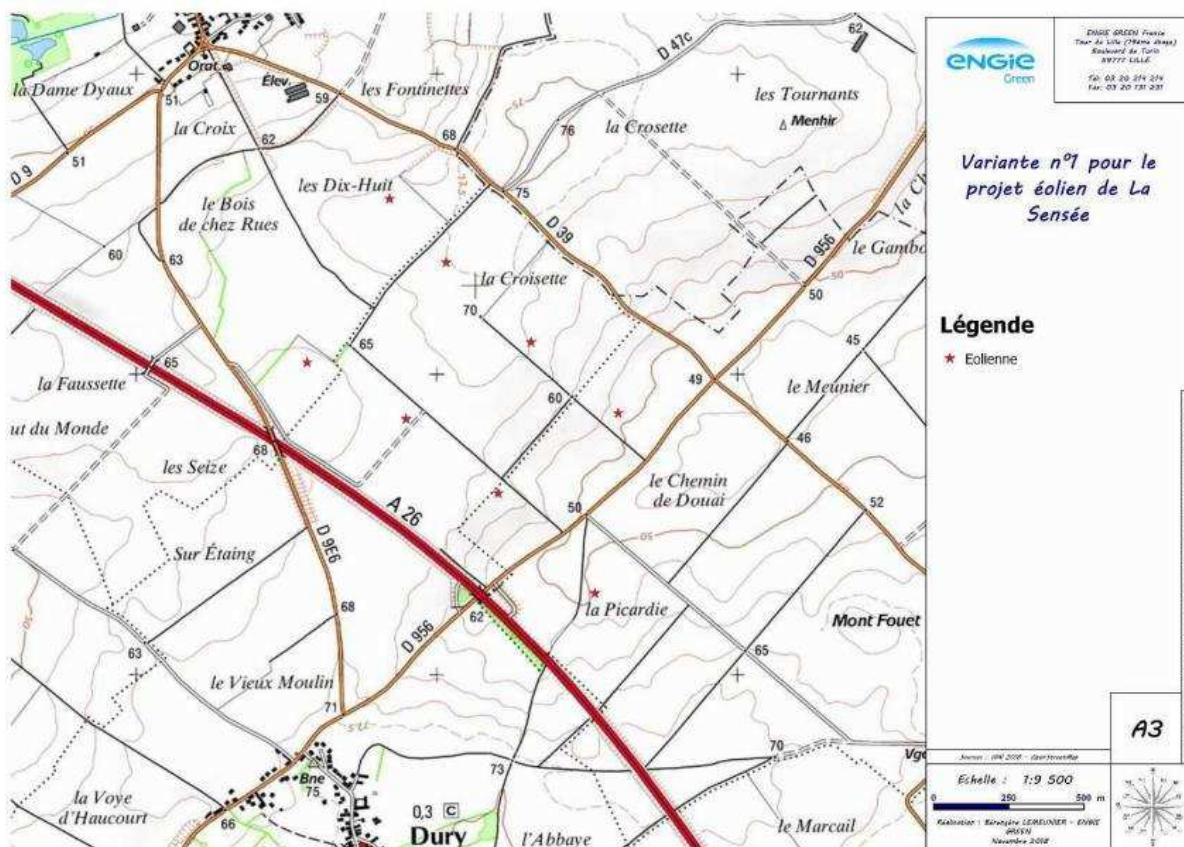
Une variante du scénario 2 a également été envisagée avec l'utilisation d'éoliennes de 150 m de hauteur maximale : cette hypothèse correspond au scénario 3.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Variante n°1

Le premier scénario présente une implantation, en double alignement à 8 éoliennes, concentrée sur la partie ouest de la ZIP. Le double alignement s'inscrit dans les structures paysagères existantes. Ce positionnement resserré permet de créer un groupe visuellement cohérent limitant le mitage.

Pour la première variante l'espace disponible dans la zone d'implantation est optimisé au maximum avec 8 éoliennes disposées en 2 lignes de 4 éoliennes parallèles à l'autoroute. Cette implantation permet d'éviter la zone de protection du VOR de Cambrai et de s'éloigner du Bois de Récourt qui est classé en tant que ZNIEFF de type I. Cependant lorsque la distance inter-éolienne diminue, les effets de sillage augmentent. Ceci entraîne une perte de productible et potentiellement un vieillissement prématuré de la machine. De plus, une éolienne est située à moins de 650m de la première habitation d'Etaing.



Variante n°3. (retenue)

La troisième variante est la même que la variante n°2 au niveau de l'implantation des éoliennes. La réflexion porte sur le gabarit des aérogénérateurs. En effet, il a été d'abord proposé de mettre des éoliennes de 180m de hauteur totale. Mais d'un point de vue paysager et au vu des distances avec les routes départementales et l'autoroute, il a été décidé de mettre des éoliennes de 150m de hauteur maximum, pour réduire l'impact visuel et réduire le risque au niveau de la voirie.

Engie Green a ensuite proposé 6 gabarits de machine :

- Nordex N117/3000 (hauteur au moyeu : 91 m) ;
- Senvion 3,4M114 (hauteur au moyeu : 93 m) ;
- Vestas V117-3,45 (hauteur au moyeu : 91,5 m) ;
- Vestas V117-3,6 (hauteur au moyeu : 91,5 m) ;
- Vestas V117-4 (hauteur au moyeu : 91,5 m) ;
- Siemens 3,6MW - 120m (hauteur au moyeu : 89,5m).

Le maître d'ouvrage a par la suite décidé de retirer le modèle de la Siemens car les pales descendraient à moins de 30m de hauteur par rapport au sol. Ceci pourrait gêner certaines espèces de chiroptères volant majoritairement à des hauteurs pouvant aller jusqu'à 30m.

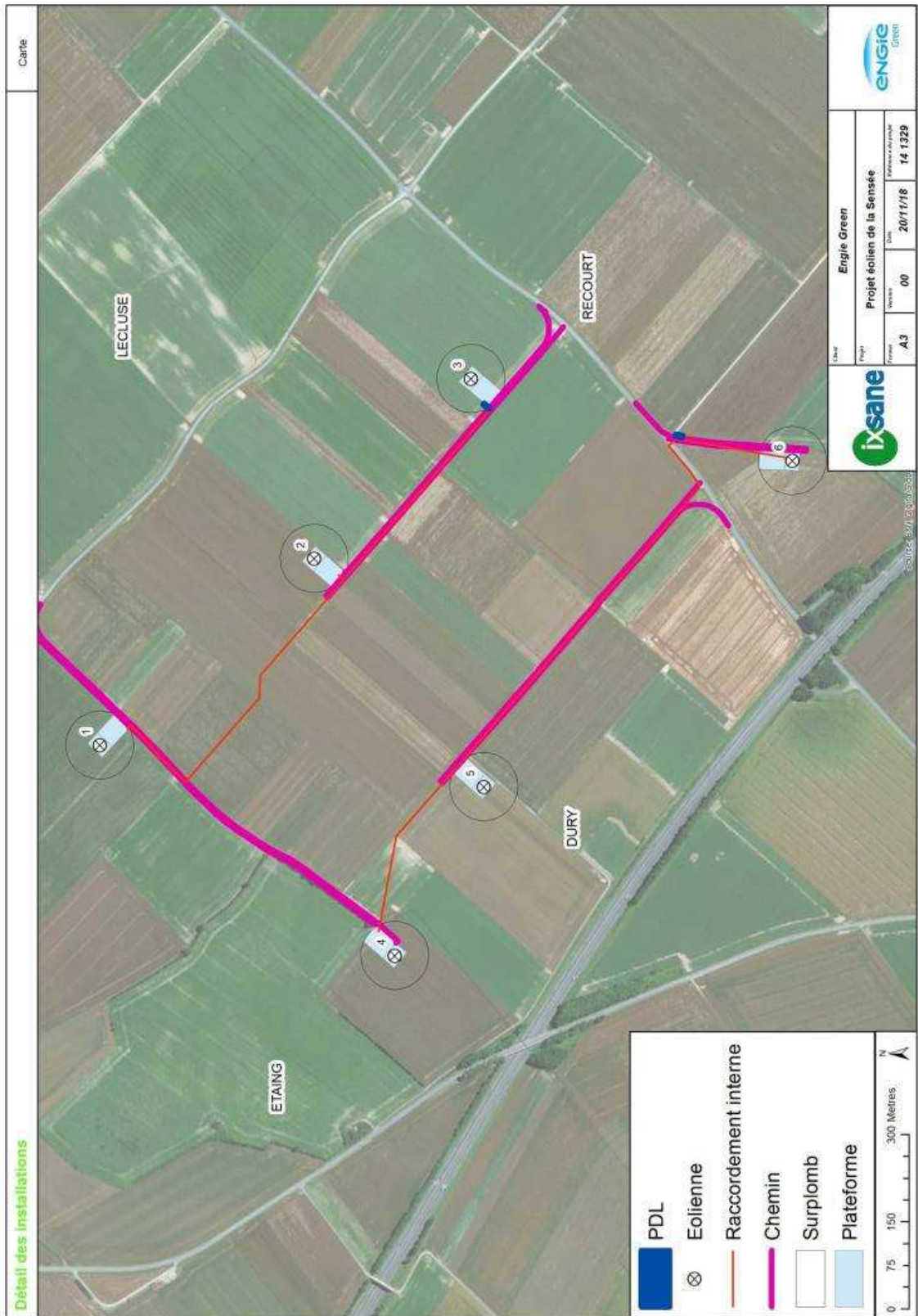
Par rapport au scénario 2, le scénario 3 présente un impact visuel moins fort du fait de la taille inférieure des éoliennes.

La variante retenue est donc composée de 6 éoliennes et possède la même implantation que la variante n°2. Ce schéma apparaît régulier et ordonné. L'implantation systématique le long des chemins existants, permet de minimiser les surfaces d'accès à créer et l'emprise sur les terres agricoles. Les éoliennes se situent à environ 750m des premières habitations. La position des éoliennes a été affinée à partir du foncier disponible et optimisée afin de réduire les effets de sillage au maximum. Les modèles de machine ont été choisis afin de limiter l'impact paysager et écologique.

Puissance unitaire : comprise en 3 et 4 MW

Puissance totale : comprise entre 18 et 24 MW

ENQUETE PUBLIQUE n° E2100020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Implantation des éoliennes et des installations annexes.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

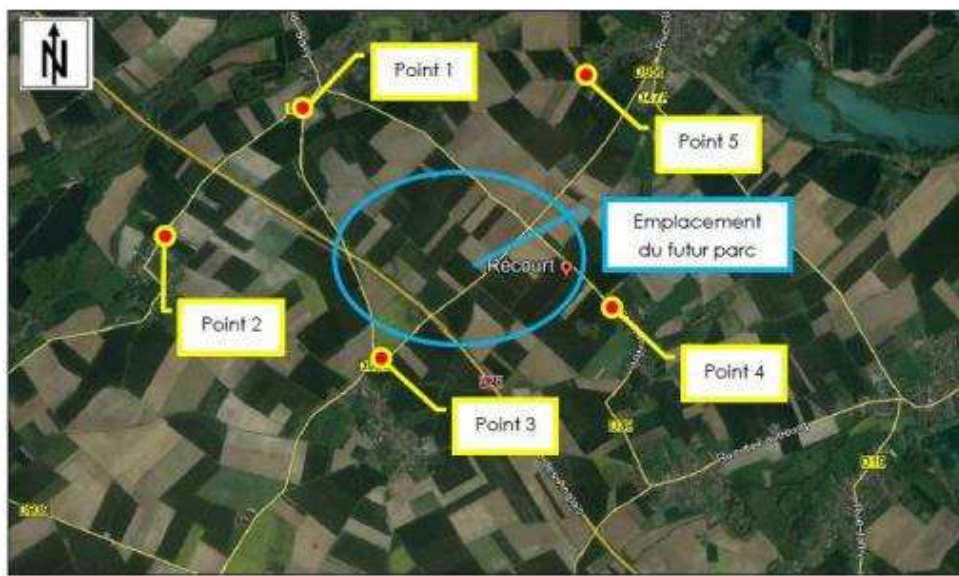
1 – 4 : Les Enjeux :

1 – 4 – 1 : Bruit et environnement sonore :

Mesures des niveaux de bruits et implantation des points de mesure.

La campagne de mesures acoustiques a été réalisée par Alhyange en continu du 24 avril au 18 mai 2015.

Les mesures de niveau sonore ont été effectuées en extérieur, sur 5 points représentatifs des habitations les plus proches du parc éolien (voir implantation sur carte ci-dessous).



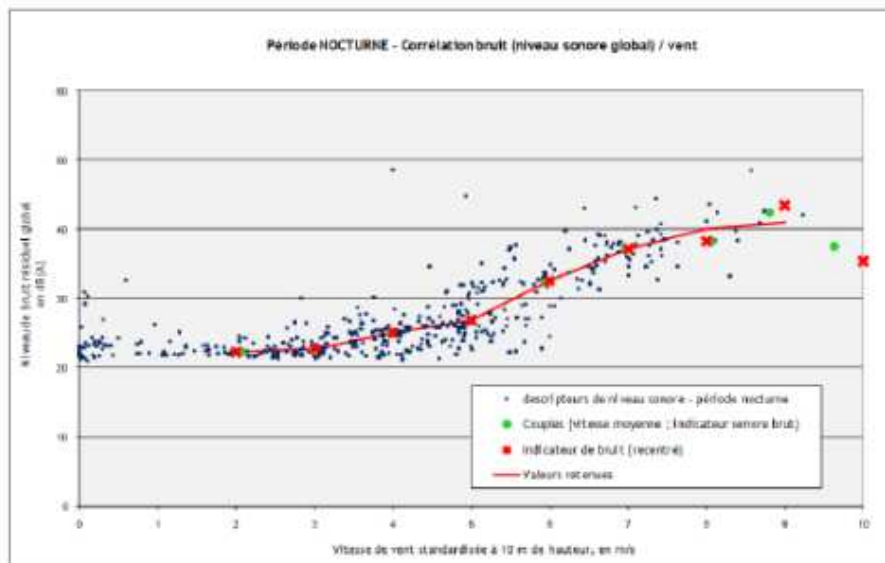
Point	Localisation
1	Etaing
2	Eterpigny
3	Dury
4	Recourt
5	Lécluse

Implantation des points de mesure acoustique.

Commentaire : A noter la présence de l'autoroute A26 au sud de l'emplacement du futur parc.

Les valeurs de niveau sonore résiduel retenues sont ajustées en se basant sur les indicateurs de bruit recentrés issus de la méthodologie de la norme et en prenant en compte le faible nombre d'échantillons sur certaines classes de vents. Cet ajustement permet d'obtenir des courbes d'allure représentative (exemple sur les valeurs à 8 et 9 m/s sur la courbe ci-dessous).

ENQUETE PUBLIQUE n° E2100020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt



Corrélation bruit/vent en période nocturne – valeurs retenues

Les bruits perturbateurs (fonctionnements périodiques de chaudières ou appareils bruyants...) ou passages pluvieux présentant un impact marqué sur la mesure sont exclus de l'analyse des chronogrammes.

Les périodes retenues pour l'exploitation des mesures sont les suivantes :

- Période 7h à 19h pour l'exploitation des mesures de JOUR ;
- Période 19h à 22h pour l'exploitation des mesures de SOIREE ;
- Période 22h à 7h pour l'exploitation des mesures de NUIT.

La campagne de mesures ayant été réalisée au printemps, la période de fin de nuit / début de la journée a lieu après 7h, pendant la période réglementaire 7h-19h. L'augmentation rapide du niveau de bruit lié au réveil de la nature et la circulation accrue de véhicules a été prise en compte dans l'analyse 7h-19h car elle est jugée représentative des niveaux sonores mesurés sur le reste de cette période.

1 – 4 - 2 : Paysage et patrimoine.

Le site étudié s'inscrit à la transition entre les territoires de plateau du sud de la région et les plaines du Bas pays. La transition entre les plateaux et la plaine étant très progressive sur ce secteur, l'effet de surplomb du site sur la plaine est très atténué.

On peut distinguer plusieurs ensembles paysagers autour du site :

- Les paysages des belvédères artésiens et des vals de Scarpe et de Sensée ;
- Les paysages des grands plateaux artésiens et cambrésiens ;
- Les paysages miniers.

ENQUETE PUBLIQUE n° E2100020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Étaing et Recourt

L'aire d'étude immédiate se situe sur le rebord du plateau artésien. Le plateau s'interrompt mollement au contact de la vallée de la Sensée, en poursuivant les ondulations souples qui le caractérise. La vallée de la Sensée constitue une dépression assez peu marquée au profil large. En l'absence de contrainte de relief (coteaux abrupts par exemple), les grandes cultures du plateau ont investi indifféremment la vallée jusqu'aux secteurs humides impropres à la culture (marais et plans d'eau).

Aucune véritable ligne de force ne s'impose sur le secteur. Le secteur est largement dominé par les grandes cultures. L'autoroute A26 traverse le secteur d'étude et les vallées de l'Hirondelle et de la Sensée sans contrainte.



Zone du projet.

La zone du projet n'intersecte aucun site inscrit ni classé. Quatre sites inscrits et sept sites classés sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée. La plupart de ces sites correspondent à des sites urbains et sont éloignés du projet. Leur sensibilité est nulle.

Parmi les bourgs recensés dans l'aire d'étude immédiate, Recourt se distingue par sa grande proximité avec le projet, ce qui lui confère une forte sensibilité au projet. Ensuite, les bourgs de Dury, Étaing, Lécluse, Tortequesne et Saudemont disposent d'un certain recul et de configurations qui modèrent leur sensibilité.

La grande proximité de l'A26 avec le projet lui confère une forte sensibilité sur le tronçon situé au droit du projet. Les deux autres axes du réseau principal susceptibles de permettre la perception du projet sont la D939 et la D956, dont la sensibilité est modérée à faible.

Le Val de la Sensée accueille un tourisme local et familial avec de nombreux campings et habitats légers de loisirs. Les campings sont concentrés au niveau de la vallée de la Sensée mais le secteur compte peu d'hôtels, gîtes et chambres d'hôtes.

Plusieurs itinéraires de randonnées pédestres (dont le sentier de grande randonnée GR 121) ou cyclistes sont recensés.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt

Considéré comme propice à la densification de l'éolien, le territoire d'étude autour du projet éolien de la Sensée compte logiquement de nombreux parcs éoliens construits ou en projet. Ces parcs sont principalement concentrés sur la partie sud de l'aire d'étude éloignée.



Parc éolien de la Plaine d'Artois 1 et 2

1 – 4 - 3 : Ecologie.

Après une analyse bibliographique des enjeux écologiques locaux relatifs à la flore, l'avifaune et les chiroptères, la méthodologie et la pression d'observation ont été définies. C'est ainsi que les prospections de terrain se sont déroulées entre mars 2014 et janvier 2015, entre août 2017 et juillet 2018, puis entre janvier 2019 et septembre 2019 comptabilisant :

- 4 journées consacrées aux habitats et à la flore ;
- 41 journées consacrées à l'étude de l'avifaune (7 en migration pré-nuptiale, 17 en reproduction, 11 en migration post-nuptiale et 6 en hivernage) ;
- 13 nuits consacrées à l'étude des chiroptères (3 en période de gestation et de transit printanier, 5 en période de mise-bas et d'élevage des jeunes et 5 en période de migration et transit automnal) ;
- 8 mois d'écoute en altitude des chiroptères en continu (6 mois de mai 2018 à décembre 2018 et 3 mois de février 2019 à juin 2019)

Les analyses bibliographiques et inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence les espèces présentes sur le territoire, et les enjeux résultants de leur présence et de la fonctionnalité écologique de l'aire d'étude rapprochée. Des recommandations ont été tirées de chacun des niveaux d'enjeux identifiés.



Héron Cendré

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt

Le porteur de projet s'est attaché à prendre en considération les recommandations proposées par l'expertise écologique pour déterminer l'implantation du projet, permettant ainsi d'éviter ou, le cas échéant, de réduire les impacts du projet sur ces enjeux.

L'implantation choisie résulte d'une analyse multicritère croisant un ensemble exhaustif de contraintes liées notamment au paysage, au contexte politique, aux servitudes techniques, dont l'acoustique, et l'écologie. L'implantation finale correspond à la variante de moindre impact sur le plus de critères possibles parmi les différentes variantes analysées du projet.

Ainsi, sur la base d'une implantation s'intégrant au mieux avec les parcs éoliens déjà présents sur la zone, le projet retenu, constitué de 6 éoliennes, respecte au mieux l'ensemble des éléments à prendre en compte, notamment :

- Les éoliennes se localisent dans des zones de cultures fortement anthropisées, à faible sensibilité par rapport aux enjeux naturels identifiés ;
- Les éoliennes sont éloignées d'une distance minimale de 748 mètres des habitations ;
- La disposition des éoliennes s'accorde avec l'autoroute A26 très structurante dans le paysage. C'est un schéma d'implantation régulier et ordonné ;
- Aucune éolienne ne sera implantée dans la zone de protection du VOR de Cambrai.

Un certain nombre d'impacts ont été évités et/ou réduits grâce à l'implantation choisie et notamment :

- Impact moindre sur les milieux agricoles via un nombre réduit d'éoliennes ;
- Une faible surface consommée par l'utilisation des chemins existants ;
- Aucun impact sur les linéaires de haies présents ;
- L'évitement des stations de Gesse des bois, espèce végétale protégée ;
- L'évitement du pied du Tabouret des champs, espèce végétale indigène patrimoniale non protégée ;
- Les éoliennes sont plus éloignées du couloir de déplacement des Hérons cendrés ;
- Moins d'éoliennes dont les pales survoleraient des secteurs chiroptérologiques à enjeux moyens à forts.



Gesse des bois, présente au nord du site

1 – 5 : Les impacts.

1 – 5 – 1 : Acoustique :

L'ensemble des simulations a été réalisé avec la machine la plus impactante d'un point de vue acoustique : la Senvion 3.4M114.

Les résultats prévisionnels pour la période jour sont conformes avec les éoliennes fonctionnant en mode standard et un vent de Sud-Ouest.

Les résultats prévisionnels pour la période soirée sont conformes avec les éoliennes fonctionnant en mode standard et un vent de Sud-Ouest.

Excepté au point 5 pour une classe de vent de 10 m/s à hauteur de moyeu, les résultats prévisionnels pour la période nuit sont conformes avec les éoliennes fonctionnant en mode standard et un vent de Sud-Ouest. Ce plan de fonctionnement pourra évoluer en fonction des machines mises en œuvre ou des mesures de réception effectuées (voir partie 8 Mesures de l'étude d'impact).

1 – 5 – 2 : Paysage :

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée les impacts seront très faibles. De rares points hauts pourront permettre la perception du projet de manière lointaine et tronquée.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée les principaux enjeux relevés concernaient la vallée de la Sensée. Cette dernière étant peu marquée, entourée d'une ripisylve plutôt dense, l'impact sera très faible, de plus le passage de la taille des éoliennes de 180 m à 150 m en bout de pale concourra à la limitation des impacts sur la vallée. Concernant les axes de communication, bien que ces derniers puissent offrir des vues largement ouvertes, à cette échelle, la taille apparente du projet sera réduite et l'impact visuel également. Les zones d'habitat souvent éloignées et entourées d'une ceinture végétale subiront peu d'impacts du projet. Concernant le patrimoine les enjeux relevés vis-à-vis de différents monuments et sites (château de Goeulzin, église de Saudemont, site inscrit du Marais de Rémy) ont été étudiés grâce à des photomontages, ce qui a permis de déterminer que les impacts sont nuls (château de Goeulzin) à faible (église de Saudemont et marais de Rémy).

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, du fait de la proximité du projet, des impacts beaucoup plus notables sont à prévoir, notamment depuis les routes départementales passant à proximité ou, traversant la Zone d'Implantation Potentielle. Les vues seront globalement larges et ouvertes vers le projet du fait d'un contexte paysager ouvert de grandes cultures. Les bourgs et villages proches pourront subir des impacts modérés à forts. Néanmoins, les distances minimales d'éloignement aux habitations sont supérieures à la réglementation (de 748 m pour les habitations d'Étaing et à plus de 1000 m pour celles de Recourt) ce qui représente une mesure de réduction paysagère importante. Aussi, la proposition de haies pour les habitations proches pourra concourir à limiter les impacts visuels pour les habitants. Le patrimoine de l'aire d'étude

rapproché sera impacté de manière significative, notamment pour le menhir dit « la pierre du diable », très proche du projet. Une mesure de valorisation du patrimoine pourra permettre de mettre en valeur ce monument, de le rendre plus accessible et de le faire davantage connaître. La mise en place de panneaux d'information à valeur pédagogique permettra également la sensibilisation de la population aux énergies renouvelables dans la transition énergétique. L'impact depuis le cromlech « les bonnettes » sera modéré tout comme le mémorial canadien, site de mémoire non protégé.

Des effets de cumuls sont également à prévoir avec les parcs éoliens proches du projet comme celui de la Plaine d'Artois, le projet de la Sensée s'inscrivant dans la densification du pôle éolien existant. Cependant, les photomontages ont montré que la lisibilité du projet de La Sensée était bonne et qu'il n'existait pas de concurrence visuelle entre les différents parcs et projet, les autres parcs apparaissant très souvent lointainement. De plus, le dessin du parc a été adopté pour permettre une cohérence avec le parc éolien de la plaine d'Artois. Des effets d'encerclement globalement faibles sont à prévoir pour les bourgs situés entre le projet de La Sensée et le parc de la plaine d'Artois. L'étude d'encerclement a montré que les espaces de respiration étaient toujours acceptables.

Ainsi, le paysage présente une structure apte à accueillir un projet éolien. Le travail mené dans la conception et dans le choix des machines a minimisé les impacts vis-à-vis des principaux enjeux relevés. Les mesures de réduction et d'accompagnement proposées favoriseront une meilleure acceptabilité du projet.

1 – 5 – 3 : Ecologie :

Les impacts du projet retenu ont été analysés. Cette analyse s'est basée à la fois sur les risques d'atteintes directes des milieux (emprise du projet) mais également sur des phénomènes d'aversion aux infrastructures anthropiques ou bien aux risques de mortalité par collision ou barotraumatisme.

Cette analyse a révélé l'existence de contraintes réglementaires potentielles lors des travaux, en cas de dérangement ou de destruction de nichées d'espèces protégées, notamment d'oiseaux nichant au sol et au sein des haies de la zone d'implantation du parc.

Les niveaux d'impact bruts s'échelonnent de très faibles à forts. Les niveaux forts concernent :

- La Bardane poilue dont une station de plusieurs pieds sera détruite en phase travaux ;
- La Pipistrelle de Nathusius, à hauteur de E4 toute l'année et à hauteur des éoliennes E1, E2, E3, E5 et E6 en été et en automne ;
- La Noctule commune à hauteur des éoliennes E1, E2, E3, E5 et E6 en automne

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Les niveaux moyens concernent :

- Le Héron cendré en période de reproduction, les éoliennes E1 et E4 étant implantées en marge du couloir de déplacement de l'espèce, sur un secteur concerné par des mouvements réguliers sur certaines années;
- Le Busard des roseaux en période de reproduction et en migration postnuptiale avec des mouvements à des hauteurs correspondantes à l'aire de rotation des pales ;
- Le Faucon crécerelle en période de migration postnuptiale avec des mouvements à des hauteurs correspondantes à l'aire de rotation des pales ;
- Les laridés en début et fin de journée, en période de migration et d'hivernage, avec des mouvements à des hauteurs correspondantes à l'aire de rotation des pales ;
- La Pipistrelle de Nathusius, à hauteur des éoliennes E1, E2, E3, E5 et E6, au printemps ;
- La Pipistrelle commune, à hauteur de E4, toute l'année ;
- La Noctule de Leisler, à hauteur de E4, en automne.

Ils convient également de préciser que la distance bouts de pales de 200 mètres aux éléments linéaires (haies) et aux éléments boisés, préconisée par le guide de préconisation national pour la prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques dans les projets éoliens est respectée pour 5 éoliennes sur 6.

Seule la ZPS FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » était susceptible de présenter des incidences sur les oiseaux ayant servi à sa désignation, espèces à grande mobilité du fait de la distance au projet de la Sensée. Or, l'ensemble des aires d'évaluation spécifiques des espèces ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000, susceptibles de subir des incidences, sont inférieures à la distance de 19 km entre le projet et la ZPS en question. Les incidences du projet du parc éolien de la Sensée peuvent donc être considérées comme négligeables. Ainsi, le projet éolien n'est donc pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du réseau Natura 2000.

1 – 6 : Mesures prises :

1 – 6 – 1 : Acoustique :

Un plan de fonctionnement réduit devra être appliqué aux éoliennes afin de respecter les critères acoustiques réglementaires en période nocturne.

Une nouvelle campagne acoustique sera réalisée dans les 12 mois après la mise en service des éoliennes, pour s'assurer de la conformité des installations avec la législation et en particulier l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011.

1 – 6 – 2 : Paysage :

Les mesures de suppression ont été prises dans le choix final d'implantation des éoliennes. En effet, l'étude des différentes variantes successives a visé à la suppression des impacts, jugés trop importants sur le paysage (réduction de 8 à 6 machines). De plus, la hauteur totale des machines a été réduite afin de réduire les risques d'écrasement vis-à-vis des paysages. Bien sûr, tous les impacts ne peuvent pas être supprimés. Cependant, les plus contraignants ont été éliminés.

Les postes de livraison seront implantés en zone rurale, en bordure de champs. Il faut utiliser les éléments et les teintes qui l'entourent pour une meilleure intégration dans son environnement. Ce qui peut dans le cas présent justifier des tonalités désaturées et à dominante verte.



Intégration des deux postes de livraison.

Les flashes de l'ensemble des éoliennes du parc de la Sensée seront synchronisés (conformément à la législation en vigueur).

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Afin de filtrer les vues en sortie de villages, Engie Green France propose la plantation de plantes grimpantes le long de la clôture du nouveau lotissement à l'ouest de Recourt. En effet, aujourd'hui les maisons de ce lotissement situées sur la périphérie ouest de Recourt, présentent toutes des panneaux grillagés ne permettant pas de bloquer les vues sur le projet. Le but ici est que ces panneaux grillagés deviennent support pour le développement des plantes grimpantes.



Simulation des plantes grimpantes le long des panneaux grillagés (Recourt)

Des plantations de haies seront également proposées aux communes de Recourt, Dury, Etaing, Saudemont, Lécluse et Eterpigny principalement en frange de ces bourgs donnant sur le projet de La Sensée. La plantation de ces sujets sera priorisée sur les parcelles communales. Puis, avec le budget restant, les plantations pourront être situées au niveau des habitations (en frange des bourgs) en fond de jardin de ces 6 communes dès lors qu'un impact réel du projet de La Sensée est avéré chez eux. Les riverains pourront se manifester dans un délai d'un an après la mise en service du parc auprès du Maître d'Ouvrage.

Pour le bourg de Tortequesne, un masque végétal (moins dense mais plus haut qu'une haie) serait privilégié, afin d'intégrer la verticalité du projet et de le tronqué partiellement. Ce masque végétal consisterait, en première option, en la plantation d'un alignement d'arbres en périphérie nord du bourg. La deuxième option consisterait à implanter cet alignement arboré le long de la D956.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Carte de localisation de la mesure pour le bourg de Tortequesne.

Des panneaux d'information ont été prévus dans l'étude paysagère pour le projet éolien de La Sensée. Ces panneaux ont une vocation pédagogique et permettent d'expliquer, aux points les plus proches du projet, les grands enjeux du projet. Ils pourront également sensibiliser aux énergies renouvelables dans la transition énergétique.

De la même manière, des demi-journées pourront être organisés pour informer les scolaires sur les problématiques environnementales (prise en compte de l'environnement mais aussi des problématiques énergétiques, de la sobriété, etc.) sur la zone du projet.

Enfin, la plantation d'une haie brise-vue entre le menhir et le parc, bien qu'initialement envisagée, sera finalement peu pertinente. En effet, compte tenu de la proximité du projet éolien, cette dernière aura finalement un impact positif limité, voire, tendra à dénaturer l'ouverture visuelle paysagère propre au site qui constitue un grand intérêt de mise en valeur du menhir.

Il sera donc plus pertinent de cibler des mesures d'accompagnement destinées à valoriser le site du menhir, par exemple via la réhabilitation du chemin y menant ; et par la mise en place du panneau d'information (mesure citée précédemment) afin de sensibiliser les visiteurs à l'importance et au rôle des énergies renouvelables.

1 – 6 – 3 : Ecologie :

Huit mesures ont, par la suite, été retenues pour éviter, réduire ou compenser les effets prévisibles du projet sur la biodiversité :

- Mesure de réduction R01 : Phasage des travaux (Le porteur de projet s'assurera que le planning et le plan d'organisation des travaux proposés par les entreprises sont compatibles avec les périodes sensibles des espèces remarquables et la localisation des sites favorables à la faune) ;
- Mesure de réduction R02 : Préparation écologique du chantier et suivi de celui-ci par un écologue ;
- Mesure de réduction R03 : Gestion et entretien régulier des plateformes des éoliennes ;
- Mesure de réduction R04 : Bridage des éoliennes E1 et E4 en faveur des Hérons cendrés et des laridés ;
- Mesure de réduction R05 : Bridage des éoliennes en faveur des chiroptères ;
- Mesure d'accompagnement ACC01 : Transplantation et récolte de graines de Bardane poilue (*Arctium tomentosum*) ;
- Mesure d'accompagnement ACC02 : Plantation de haies ;
- Mesure d'accompagnement ACC03 : Sauvegarde des nichées de Busards.

Ces mesures ont notamment permis de :

- S'affranchir de la contrainte réglementaire évoquée, en cas de dérangement ou de destruction de nichées d'espèces protégées ;
- Eviter tout attrait des plateformes des éoliennes pour les oiseaux prédateurs sensibles ;
- Réduire significativement l'impact du parc éolien sur les Hérons cendrés et les laridés ;
- Réduire significativement l'impact du parc éolien sur les chiroptères.

Les impacts résiduels ont ainsi été évalués de nuls à faibles.

Aucun effet cumulé significatif n'est attendu avec les autres parcs alentours :

- La perte de milieux ouverts, majoritaires au sein du site de projet et de l'aire d'étude éloignée, est de 1,04 % du fait de la présence des 183 éoliennes au sein de l'aire d'étude éloignée. La perte additionnelle du fait du présent projet représente 0,03 % de ces milieux, elle ne remet donc pas en cause la disponibilité de ce type de milieux pour des espèces qui y sont inféodées (territoire voué principalement à l'agriculture) et ne représente pas un effet cumulé significatif ;
- Le parc éolien de la Sensée n'est pas situé sur un corridor migratoire de portée régionale, identifié au SRCE-TV.B. Il est à 1,5 km au sud de la vallée de la Sensée. De plus, ces

corridors de migration sont respectés par les implantations des autres projets éoliens, identifiés dans les 20 km autour du présent projet. Aucune perturbation cumulée des axes de migration n'est donc attendue.

- Précisons que les deux éoliennes situées le plus à l'Ouest du parc (E1 et E4) sont situées en limite d'un axe de déplacement local associé aux marais locaux observé en 2014 (non en 2019), notamment concernant les Hérons cendrés. Toutefois, rappelons que ces deux éoliennes feront l'objet d'un bridage durant les six premières heures de la nuit afin de réduire les risques de collision (Mesure R05 : Bridage de l'ensemble des éoliennes en faveur des chiroptères). De plus, aucun des axes majeurs de migration observés en 2015 n'a été observés en 2019.
- Compatibilité avec les plans et programmes

1 – 6 – 4 : Les documents d'urbanisme.

Le projet est situé en zone agricole (zone A). Cependant, certaines contraintes (hauteur de construction et emprise au sol) indiquées dans les PLU des communes de Recourt, Dury et Etaing pour les zones agricoles ne permettaient pas la compatibilité de ceux-ci avec un projet éolien. En effet, le règlement des PLU de ces communes limite l'emprise au sol à 15m² et la hauteur maximale à 15 m au faîtage pour la commune de Dury ; elle est ramenée à 12m pour les communes d'Etaing et de Recourt.

Cette réglementation exclue d'office l'implantation d'éoliennes dont la hauteur en bout de pales est comprise entre 150 et 180 m. De même, l'emprise au sol d'une éolienne se situe aux environs de 2 200m².

La communauté de communes Osartis-Marquion, désirant participer à la production d'un énergie plus propre et respectueuse de l'environnement, a donc lancé une modification simplifiée de ces PLU (en accord avec les communes) sur différentes zones.

Celle-ci envisage la création, à l'intérieur de la zone agricole (A), de mini-secteurs référencés Av conformes aux orientations du SCOT approuvé le 5 mars 2013. Les dispositions réglementaires des mini-secteurs Av, ne faisant plus référence à la notion d'emprise au sol et de hauteur, autoriseraient l'examen du projet d'implantation des six éoliennes et, le cas échéant, permettraient d'engager une procédure visant à l'obtention d'un permis de construire.

En 2019, la modification de ces PLU a été approuvée. Les PLU modifiés sont disponibles en annexe.

Le projet éolien est donc désormais compatible avec les documents d'urbanisme.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

1 – 6 – 5 : Le Schéma régional climat, air et énergies :

Le secteur du projet se situe au sein d'une zone favorable à l'éolien.

Dans toutes les sensibilités décrites au SRCAE, la zone du projet éolien de la Sensée n'est concernée par aucune sensibilité.

Le volet éolien du SRCAE propose la zone du projet éolien de la Sensée comme étant favorable à l'éolien.

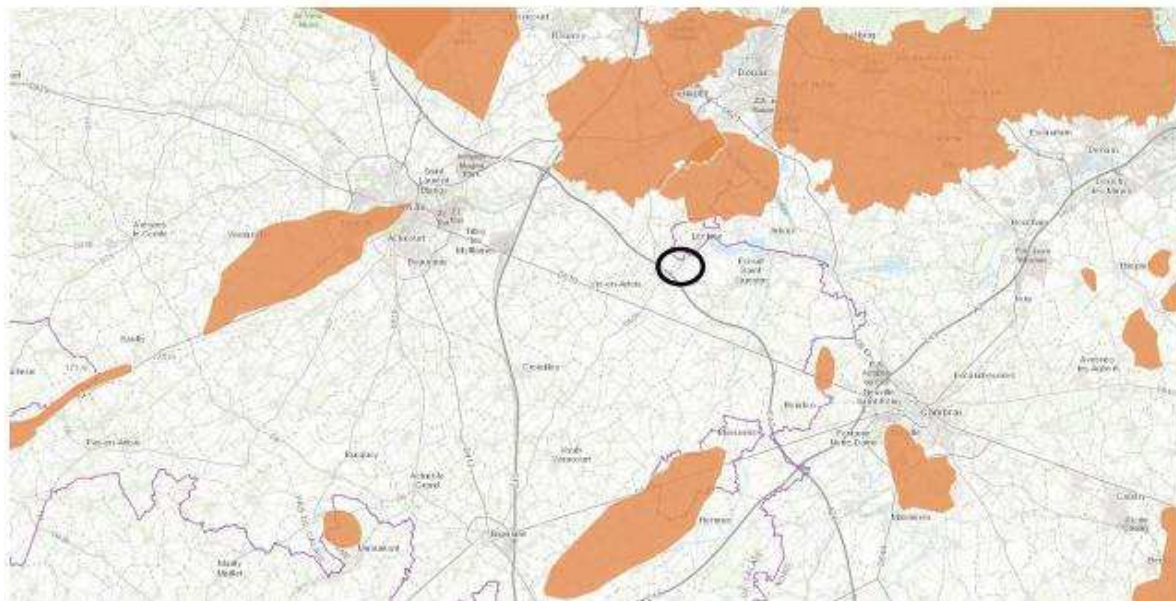
1 – 6 – 6 : SDAGE Artois-Picardie :

Le SDAGE Artois-Picardie 2016 – 2021 possède 4 grands enjeux (le 5ème étant tourné vers les politiques publiques) :

- Enjeu 1 : La gestion qualitative des milieux aquatiques
- Enjeu 2 : La gestion quantitative des milieux aquatiques
- Enjeu 3 : La gestion et la protection des milieux aquatiques
- Enjeu 4 : Le traitement des pollutions historiques

Le projet de la Sensée n'est pas concerné par l'enjeu 4.

Au sein de l'enjeu 1, seule l'orientation 7 : Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable en priorité selon la carte suivante.



Aire d'alimentation des captages d'eau potable.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Le projet n'est en aucune façon concerné par l'enjeu de gestion quantitative des milieux aquatiques, ni par la gestion et la protection des zones humides le projet se trouvant en situation de plateau en-dehors de toute zone humide quelconque et à distance des cours d'eau permanent.

L'orientation 7 de l'enjeu 1 précise que « *La protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable vise à préserver durablement la quantité et la qualité de l'eau prélevée afin de limiter les fermetures de captage et la multiplication de nouveaux forages ou de traitements curatifs.*

Les collectivités veillent à sensibiliser les utilisateurs du territoire aux risques de dégradation de la quantité et de la qualité des eaux captées pour la production d'eau potable ».

Aucune éolienne ne concerne directement ou indirectement un captage d'alimentation en eau potable.

1 – 6 – 7 : SAGE :

Les communes du périmètre immédiat appartiennent au SAGE de la Sensée. Le SAGE de la Sensée a été lancé officiellement en janvier 2004 par le Préfet de région. L'avis du Comité de Bassin sur le projet de SAGE a été rendu en juin 2017.

L'enquête publique n'a à ce jour pas encore commencé.

Aucun document mis à part l'état initial n'est disponible pour le moment.

1 – 7 : Contenu du dossier et processus d'instruction.

1 – 7 – 1 : Demande d'autorisation environnementale :

Les projets éoliens terrestres relevant du régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumis à autorisation environnementale.

L'autorisation environnementale est entrée en vigueur le 1er mars 2017.

Pour les éoliennes cette autorisation environnementale est notamment susceptible de tenir lieu et se substituer aux autorisations suivantes (cf. article L. 181-2 du code de l'environnement) :

- Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement, relevant des dispositions des articles L. 341-7 et L. 341-10 du code de l'environnement ;
- Dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
- Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du VI de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie ;
- Autorisation de défrichement en application des articles L. 214-13, L. 341-3, L. 372-4, L.374-1 et L.375-4 du code forestier ;
- Autorisation prévue par les articles L. 5111-6, L. 5112-2 et L. 5114-2 du code de la défense, autorisations requises dans les zones de servitudes instituées en application

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

- De l'article L.5113-1 de ce code et de l'article L.54 du code des postes et communications électroniques ;
- Autorisation prévue par l'article L. 6352-1 du code des transports ;
- Autorisation prévue par les articles L.621-32 et L.632-1 du code du patrimoine.

Nota : L'article R. 425-29-2. du code de l'urbanisme prévoit que lorsqu'un projet éolien est soumis à autorisation environnementale, cette autorisation dispense du permis de construire.

Dès réception en Préfecture, le dossier de demande d'autorisation est transmis à l'inspection des installations classées, qui vérifie s'il est complet et le cas échéant propose au Préfet de le faire compléter par le pétitionnaire.

L'inspecteur des installations classées peut prendre contact directement avec l'exploitant pour obtenir des explications et précisions. Le dossier, une fois complet et jugé recevable, est soumis

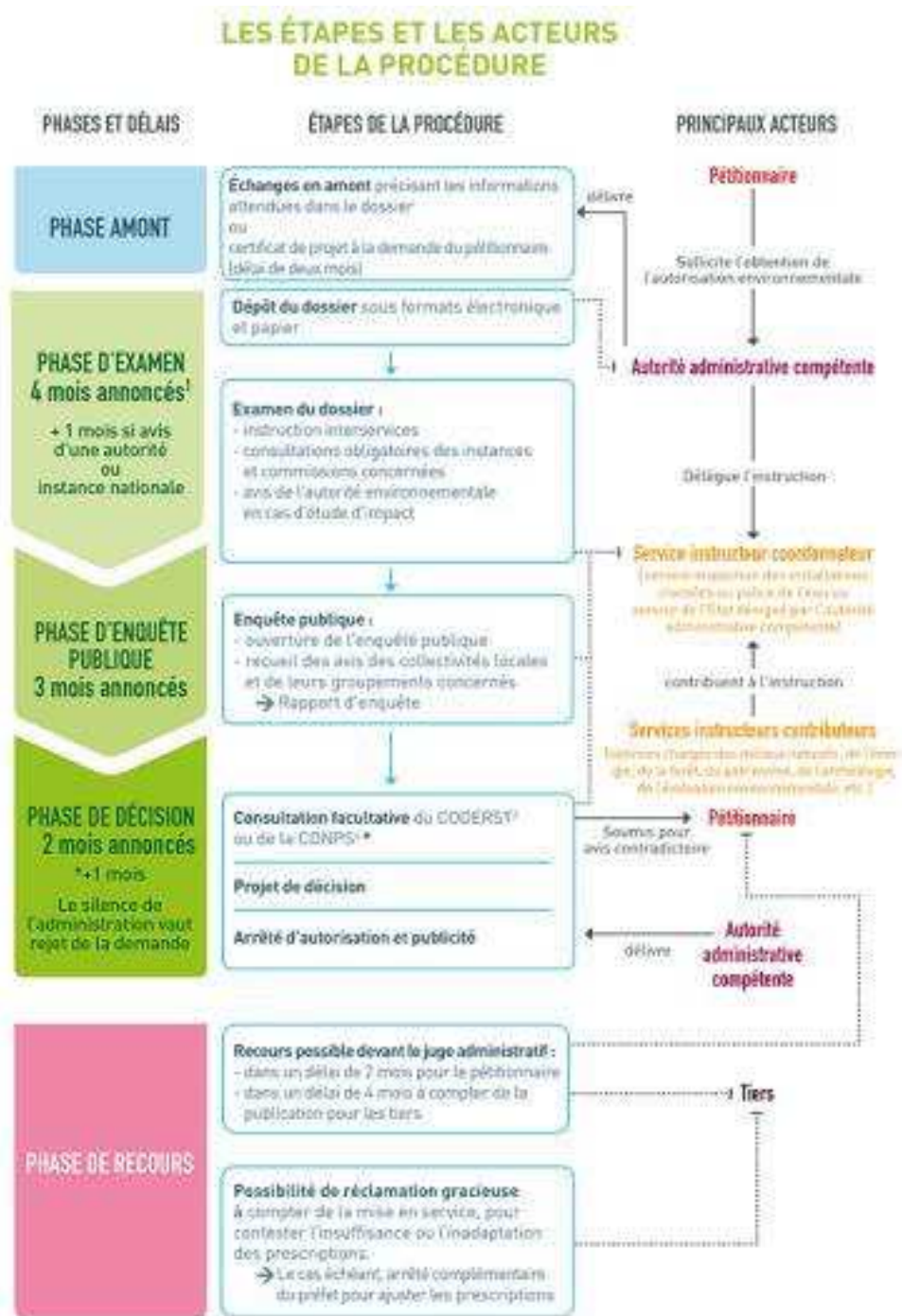
- À une enquête publique d'une durée d'un mois, éventuellement prorogée d'une durée maximale de 30 jours décidée par le commissaire enquêteur sur les observations recueillies. Un délai de douze jours est accordé pour produire un mémoire en réponse à ces observations ;
- À l'avis du Conseil Municipal de la ou des communes concernées ;
- À l'examen de plusieurs services administratifs en sus de celui du service instructeur de la demande.

1 – 7 – 2 : l'enquête publique :

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2 du code de l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

La durée de l'enquête publique ne peut être inférieure à trente jours. Par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée supplémentaire de trente jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt



Procédure d'instruction d'une demande d'autorisation environnementale unique.

1 – 7 – 3 : L'Etude d'impact :

L'étude d'impact environnementale est requise au titre de la demande d'autorisation environnementale à laquelle est soumis tout projet éolien soumis à autorisation ICPE.

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'Environnement, « *les projets de travaux d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine sont précédés d'une étude d'impact* ».

Cette obligation résulte de l'article 2 de la Loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de l'environnement, et de son décret d'application du 12 octobre 1977 qui recense les aménagements, ouvrages et travaux soumis à de telles études d'impact sur l'environnement. Ce décret a été ensuite modifié, par différents décrets, et codifié aux articles L.122-1 et s. du code de l'environnement et R.122-1 et s. du même code.

1 – 7 – 4 : Etude d'incidence NATURA 2000.

Conformément à l'art. R.414-19 du Code de l'Environnement, les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement sont adjoints d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. L'article R.414-22 précise que « *l'évaluation environnementale, l'étude d'impact ainsi que le document d'incidences mentionnés respectivement au 1°, 3° et 4° du I de l'article R. 414-19 tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 s'ils satisfont aux prescriptions de l'article R. 414-23* »

1 – 8 : Garanties financières de remise en état.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, relative au classement en ICPE des éoliennes, toutes les demandes d'autorisation d'exploiter doivent prévoir la constitution de garanties financières pour le démantèlement du parc éolien. Le décret du 23 août 2011 a défini les Garanties Financières nécessaires à la mise en service d'une installation d'éoliennes ainsi que les modalités de remise en état d'un site après exploitation. L'arrêté du 26 août 2011 définit les modalités à mettre en œuvre pour le démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et fixe le montant de la garantie financière que l'exploitant doit pouvoir justifier.

Ainsi pour toutes les nouvelles installations, celles-ci doivent remplir cette obligation et pouvoir en justifier auprès de la préfecture avant leur mise en Service.

La garantie financière requise par la législation est de 50 000€ par éolienne. La garantie doit pouvoir s'appliquer en cas de défaillance de l'exploitant pendant ou en fin d'exploitation du parc.

Cette assurance couvre le risque financier du démantèlement pour le parc éolien soit pour un montant de 300 000€. En cas de faillite ou d'incapacité financière en fin d'exploitation de la SEPE à réaliser ses obligations légales, l'assureur se substitue alors à l'exploitant.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

A la fin de la phase d'exploitation du parc éolien, les composants des éoliennes sont démontés et le site est remis à son état d'origine (ce qui est d'ailleurs spécifié dans les promesses de bail). La gestion des déchets du démantèlement considère la recyclabilité, l'incinération ou toute autre utilisation des déchets.

Une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre, béton (pour les fondations et certains types de mâts). Une fois la machine démantelée, 98 % du poids de ses matériaux sont recyclables (source www.eolien.be), excluant les fondations, les plateformes et le câblage interne du parc. Ces 98% du poids incluent donc les 3 principaux éléments de l'éolienne qui sont la nacelle, le rotor et le mat. a fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée mais entre dans un processus d'incinération avec récupération de chaleur. Les résidus sont ensuite déposés dans un centre d'enfouissement technique où elle est traitée en « classe 2 » : déchets industriels non dangereux et déchets ménagers. Des recherches sur le recyclage de la fibre de verre sont actuellement en cours.

Concernant les déchets annexes à l'éolienne propre, ces déchets sont principalement inertes comme lors de la phase de construction. Le même mode opératoire est alors utilisé, à savoir les déchets inertes sont réutilisés lorsque cela est possible. Ainsi la terre végétale décapée au niveau des aires de levage et des accès créés est stockée à proximité et réutilisée autour des ouvrages. Les matériaux de couches inférieures extraits lors des travaux de terrassement des fondations sont également stockés sur place puis mis en remblais autour des ouvrages en fin de chantier. Lorsque que les massifs de fondation sont décapés, le béton est séparé des armatures en fer dans la mesure du possible. Les déblais excédentaires ainsi que le béton sont évacués vers un CET de classe 3 ou vers un centre de recyclage des inertes selon les possibilités.

Les armatures en fer ainsi que les câbles sont valorisés par la filière adéquate.

Au final, un volume estimé de 400 m³ par machine (fondation et plateforme) soit 2 400 m³ au total pour l'ensemble du parc, sera comblé par des terres propres de nature similaire à celles trouvées dans les sous-sols actuels. Puis recouverts par une couche de terres arables afin de permettre une restitution aux propriétaires et procéder à la remise en cultures.

CHAPITRE 2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ENQUETES.

2 – 1 : Organisation des enquêtes.

Après avoir été désigné par le Tribunal administratif de Lille le 4 mars 2021 comme commissaire enquêteur et en conformité avec l'arrêté de la Préfecture du Pas de Calais (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial) du 19 mars 2021 (*voir documents administratifs pages 306-314*) j'ai d'abord pris contact avec Madame Céline PLATAUX-CHEVILLON en charge de l'enquête en cours à la Préfecture du Pas de Calais

J'ai pris des dispositions avec les services compétents pour que la publicité du projet soit faite comme prévu, que l'affichage soit visible et que le dossier d'enquête soit accessible à tous.

J'ai de même pris contact avec le Tribunal administratif de Lille pour les modalités d'organisation de l'enquête publique.

J'ai pris soin de visiter le territoire d'enquête avec Madame Bérengère LEMEUNIER Chef de Projet Développement éolien de la Société ENGIE GREEN représentant le maître d'ouvrage (SAS EOLIS LES MURIERS). Cela m'a permis de situer le projet dans son contexte et m'assurer s'il présentait ou non des difficultés pour les administrés concernés.

J'ai de même rencontré Monsieur Marc CAMPBELL Maire de DURY et ai pris, avec ses services, des dispositions pratiques pour l'organisation des permanences. J'ai de même contacté Madame Danièle DELANNOY et Monsieur Jean Louis CAPIEZ respectivement maires des communes de Recourt et d'Etaing pour les inviter à me rencontrer lors des permanences.

Je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées pour leur collaboration.

2 - 2 : Déroulement des procédures.

L'avis organisant l'enquête prévoyait qu'elle débute le 19 avril 2021 pour se terminer le 18 mai 2021.

Toutes les permanences ont été organisées en Mairie de DURY aux dates suivantes :

Lundi 19 avril 2021	9h à 12h
Samedi 24 avril 2021 (*)	9h à 12h
Jeudi 29 avril 2021	14h30 à 19h
Lundi 3 mai 2021	14h30 à 19h
Mardi 18 mai 2021	14h30 à 19h

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

(*) Une permanence a été organisée un Samedi pour faciliter l'expression des personnes en activité professionnelle.

L'affichage avait été prévu en six lieux différents (*voir annexes pages 296-300*). De même les enquêtes ont été annoncées dans la presse : Les éditions de « La Voix du Nord » et « Terres et Territoires » dans les éditions du Nord et du Pas de Calais du vendredi 2 avril 2021 et rappelé le vendredi 23 avril 2021 dans les mêmes éditions (*Voir Annexes – Parutions presse pages301-304*).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation en Mairie de DURY, 2 rue de la Mairie, le lundi de 9h 00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, le jeudi de 14h30 à 19h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00, et en Mairies de ETAING et RECOURT, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – publications – consultation du public – enquête publique – éoliennes – EOLIS LES MURIERS SAS – PE DE LA SENSEE – ETAING DURY RECOURT..

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Sensée sur le territoire des communes de Dury, Etaing et Récourt ont été consignées sur le registre d'enquête mis à disposition dans la Mairie de Dury.

Les observations écrites pouvaient être envoyées à l'adresse du Commissaire Enquêteur en Mairie de Dury, 2 rue de la Mairie 62156 Dury.

Les observations adressées par mail à l'adresse pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr ont été communiquées automatiquement au Commissaire Enquêteur.

CHAPITRE 3 – EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES.

PROCES-VERBAL.

Ce procès-verbal tient compte des observations réunies pendant la période d'enquête et de mes conclusions à ce stade de l'enquête. Il a été remis à Madame Bérengère LEMEUNIER (ENGIE GREEN) en date du 25 mai 2021

Participation du public lors de l'enquête :

Période	Visiteurs	Mails	Favorable	Non exprimé	Défavorable
Mails avant le 19/04		2			2
1ère permanence 19/04	6				6
Mails du 19 au 23/04		19			19
2ème permanence 24/04	6			2	4
Mails du 24 au 28/04		23			23
3ème permanence 29/04	5		1	2	2
Mails du 29/04 au 2/05		8			8
4ème permanence 3/05	11		6		5
Mails du 3 au 18/05		56			56
5ème permanence 18/05	16		2	4	10
TOTAUX	44	108	9	8	135

La répartition des contributions est la suivante : Permanences 29%, Mails 71%. Elles se répartissent comme suit : Favorable 5,92%, Non exprimé 5,26%, Défavorable 88,8%.

Il faut cependant noter un grand nombre de contributions émanant de communes autres que les 3 directement concernées. Ceci ramènerait les avis défavorables aux environs de 73% pour les 3 communes.

Le détail de ces contributions est donné sous forme tabloïd.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Les courriers ont été notés sur ce même tableïd sans entrer dans les statistiques car la plupart émanent de personnes s'étant déjà exprimées soit en permanence soit par mail.

Il en est de même pour leur analyse thématique.

Liste des thèmes :

1	ENVIRONNEMENT	Paysage Patrimoine Trop de parcs éoliens dans la région
2	NATURE	Faune Avifaune Chiroptères
3	ECONOMIE	Les apports du projet
4	TECHNIQUE	Interférence des ondes hertziennes
5	SANTE HUMAINE	Nuisances sonores Nuisances visuelles Infra-sons
6	DEVALORISATION DES BIENS IMMOBILIERS	
7	RESSOURCES FINANCIERES	Collectivités locales Propriétaires et exploitants des terrains concernés
8	LES AEROGENERATEURS	Hauteur des machines Fonctionnement
9	DEMANTELEMENT DU PARC EOLIEN	
10	ENERGIE EOLIENNE	Coût du rachat de l'énergie éolienne
11	ENQUETE PUBLIQUE	Organisation Consultation publique Information

Tableau récapitulatif des contributions : (voir page suivante)

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Registre d'Enquête (voir Annexes rapport pages 187 à 209 pour plus de détails)													
19/04/2021	GARNIER Olivier, Je constate que l'emplacement des éoliennes est proche et sera visible de ma propriété. Ma maison risque une dévaluation importante suite à ces implantations. Je m'inquiète également des nuisances sonores et des lumières rouges clignotantes. Je suis donc contre le projet	1					X	X					
19/04/2021	LOLIVIER Stéphane, Je suis outré par ce projet d'éoliennes aux portes de nos maisons. Comment peut-on valider un projet avec des éoliennes si proches des habitations et notamment une qui sera à 700 mètres de ma résidence. Notre environnement n'est-il pas déjà saturé par les éoliennes ? Combien y-a-t-il d'éoliennes à 30 kms alentour ? Quid des nuisances visuelles, sonores et également sur la santé générées par ces monstres de 150 m de haut ??? Quid de la dévaluation de notre bien immobilier ? Je suis totalement contre ce projet éolien et je vais d'ores et déjà m'attacher les services d'un avocat afin de faire valoir mes droits.	1	X				X	X					
19/04/2021	WIART Jean Marie, GARBEZ Jacques, LEVEQUE Joseph Ecourt St Quentin, Observation faite auprès des éoliennes de Haudecourt les Cagnicourt au travail dans les champs, je perçois des ondes dans mon appareil auditif et selon la rotation et du temps des problèmes au cours du travail, de plus, il y a une dizaine d'années on était d'accord pour ne plus faire d'éoliennes du côté de la départementale Cambrai, Arras vers Saudemont Dury et autres villages. Je m'oppose aux éoliennes sur ce site (JMW). C'est en tant que chasseur que je ne cautionne pas l'implantation de ces éoliennes que l'on décide d'installer à la porte de la zone verte, vallée de la Sensée, malgré la désapprobation des élus, conseil régional et certains élus municipaux (GJ).	3	X				X						
19/04/2021	LECLERCQ Olivier, Les éoliennes sont une nuisance tant pour les couloirs de migration des oiseaux mais aussi pour les animaux sauvages sur le territoire (lièvre, perdrix, ...). Les éoliennes sont également une nuisance esthétique pour nos campagnes. Je crois que l'on a abusé, certainement pour des intérêts financiers et non pour des intérêts écologiques.	1	X							X			
24/04/2021	DELANNOY Danièle, Maire de Recourt. Je suis passée voir Monsieur le Commissaire Enquêteur pour être au courant du déroulement de la procédure d'enquête publique	1											X
24/04/2021	SILVAIN Thierry, Je souhaite faire part de mon opposition au projet éolien pour de multiples raisons, tout d'abord la proximité avec les habitations, mais aussi les nuisances connues sur les populations d'oiseaux.	1		X									
24/04/2021	RAYMBAUT Jean Pierre, Je souhaiterais savoir si un terrain du CCAS de Torquesne est concerné par le projet. Non pour l'implantation d'une éolienne (Dury) mais de la voie d'accès pour cette éolienne. La crainte du CCAS concerne les frais à charge pour le démantèlement futur.	1									X		
24/04/2021	CAPIEZ Jean Louis, Maire d'Etaing. Je suis passé ce jour pour voir comment se déroule l'enquête publique et aussi pour me présenter au Commissaire Enquêteur. Je pense revenir à la fin de l'enquête pour donner mon avis.	1											X
24/04/2021	MORIEUX Arnaud, Je suis contre ce projet pour diverses raisons :dénaturation des paysages déjà saturés par les éoliennes sur l'axe Arras-Cambrai. D'autres alternatives comme le photovoltaïque dénatureraient moins le paysage et empêcheraient cette « pollution visuelle » diurne et nocturne. Dangers pour la Faune locale. Le Pas de Calais et la région Hauts de France ont déjà une grande part dans la production d'électricité éolienne en France. A titre personnel j'ai fait bâtir dans la résidence de la haute plaine à Recourt en 2017. A aucun moment, moi ou mes voisins n'avons eu connaissance par le promoteur NEXITY de ce projet qui était déjà bien lancé depuis quelques années. Je m'estime trompé par le promoteur, ayant déjà refusé un terrain à Hendecourt les Cagnicourt du fait des éoliennes. J'espère que d'autres	1	X	X									X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>alternatives vertes seront envisagées.</i>													
24/04/2021	<i>Mr et Mme DEMAILLY Melvin et Audrey Etaing, Nous sommes passés pour exprimer notre avis défavorable au projet éolien. Les éoliennes seraient trop proches des maisons et gâcheraient le paysage. Nous pensons qu'il y a déjà énormément d'éoliennes dans le secteur et il y a d'autres solutions telles que le photovoltaïque.</i>	2	X											
29/04/2021	<i>Laurent MERCHEZ, agriculteur à Etaing. Je soutiens le projet éolien pour permettre de développer « l'électricité verte ». Je pense qu'il faut développer ce genre d'énergie par rapport au nucléaire. Habitant à Rémy et ayant les éoliennes de Vis en Artois à proximité de mon habitation je ne constate aucune gêne en quoi que ce soit par celles-ci. Trop de choses négatives sont relayées par les Médias et quelques associations qui généralement ne connaissent pas les aboutissants.</i>	1			X									
29/04/2021	<i>Daniel LECOCQ Recourt, Conseiller municipal sortant, j'ai soutenu le projet par souci écologique. Après les remises en cause, j'ai modifié mon point de vue et désormais je tiens à manifester mon opposition à ce projet d'éoliennes.</i>	1								X	X			
29/04/2021	<i>Mr REVERSEZ Jean Claude et Mme REVERSEZ Claude, Nous nous opposons aux plantations d'arbres de compensation pour les éoliennes dans le chemin vicinal de Lécluse à Saudemont qui est déjà suffisamment embroussaillé et que personne n'entretient. Nous sommes propriétaire et exploitant agricoles et nous empruntons ce chemin et nous payons les AFR de Recourt et Ecourt Saint Quentin ainsi que de Lécluse.</i>	2												X
29/04/2021	<i>Charles BEAUCHAMP, Conseiller départemental, Président du Sage de la Sensée. J'ai remis des documents justifiant ma position sur ce projet.</i>	1	X	X			X							
3/05/2021	<i>Bertrand LECOCQ (Collectif ASPECT), J'ai rencontré Mr Maurice NAYE ce jour pour échanger autour de ce projet. Je lui ai présenté différents éléments qui démontrent que le projet est négatif à bien des égards en raison de ses impacts sur l'environnement, le cadre de vie et les paysages voire sur la santé. L'ensemble de ces éléments est présenté dans un dossier (analyse du projet et organisation) qui sera remis au Commissaire Enquêteur avant la fin de l'enquête publique.</i>	1	X	X			X	X	X	X	X			X
3/05/2021	<i>PARDIEU Jérémie, Président du GIC Val de Sensée-Cojeul ; Lors d'une réunion tenue le 30/01/19 à Etaing entre l'opérateur et le GIC Val de la Sensée-Cojeul, représentant six sociétés de chasse, un document a été remis à ENGIE avec les propositions relatives aux aménagements en faveur de la faune locale liées aux mesures compensatoires. Il avait été convenu que le GIC serait chargé du suivi des aménagements, ce qui ne figure pas dans le dossier à la page 266 de l'étude d'Impact. Sur la carte des aménagement de cette même page a été omis une haie existante à entretenir sur l'ancien chemin entre Etaing et Eterpigny coupé par l'A26. Je demande donc à ce que ces précisions soient présentes sur le document définitif. A cette réserve je suis favorable au projet.</i>	1		X										
3/05/2021	<i>PARDIEU Eliane, Etaing : Je suis favorable au projet éolien à condition que les mesures compensatoires environnementales prévues soient respectées.</i>	1		X										
3/05/2021	<i>Mr CAROUGE, Etaing : A priori favorable aux éoliennes et à la transition énergétique pour pouvoir arrêter le nucléaire. A une condition, c'est qu'elle s'accompagne d'une transition vers une agriculture biologique et plus propre autour des éoliennes. Il est dommage que cela profite aux agriculteurs qui ont saccagé le paysage et pollué profondément les terres par leurs méthodes de culture et d'élevage et par les remembrements successifs. Donc l'atteinte à l'environnement et aux paysages est relativement restreint puisque déjà dévastés. Si on décide d'un périmètre autour des éoliennes consacré à ce type d'agriculture avec une aide aux exploitants agricoles alors les éoliennes seraient le symbole d'un territoire sain.</i>	1												

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
3/05/2021	Mr KIPKA, Mme DELEVAQUE, Récourt : Nous sommes contre l'implantation des éoliennes car nous avons acheté pour la vue des champs et pour éviter tout ce qui est « béton ». De plus, après avoir enquêté dans le village, plus de 80% des gens sont venus à Récourt pour la campagne, les champs. Nous ne savons pas comment dans l'avenir est réellement prévu le démantèlement ou une future implantation plus massive. Nous n'avons pas été informés de ce projet lors de l'achat de la maison en 2017 comme beaucoup de Récourtois.	2	X									X		X
3/05/2021	Mrs LECLERCQ D, MERCHEZ P et MERCHEZ E, Etaing : Dans la suite logique du Grenelle de l'environnement, les énergies renouvelables doivent être favorisées. Nous sommes donc favorables au développement de l'éolien sur les 3 communes. Cela va concourir à la mise en œuvre de sources d'énergies différenciées et aider au développement des investissements sur les communes respectives.	3												
3/05/2021	Baptiste MALLET, Eterpigny : Je trouve ce projet particulièrement inadapté car deux éoliennes (E1 et E4) se trouvent dans le couloir du passage des hérons. Je trouve aberrant de brider deux éoliennes pour permettre le passage des volatiles. De plus, l'étude relative aux oiseaux me semble incomplète voire bâclée.	1			X						X			
3/05/2021	HEDIN Emmanuel, Etaing : Je suis défavorable à ce projet. Je ferai parvenir au Commissaire Enquêteur un <u>dossier complet et argumenté.</u>	1												
18/05/2021	Denis LAMY, Président de l'APEPAC : J'ai remis ce jour au Commissaire Enquêteur à Dury <u>un courrier récapitulatif</u> et explicite de nos remarques à propos de l'implantation d'éoliennes sur le secteur Dury-Récourt-Etaing.	1												
18/05/2021	TETAR Aimé, Lécluse. <u>Dépôt ce jour de la version papier</u> correspondant à l'E. V en mairie et en préfecture (mail). Je suis totalement opposé à ce projet qui marquerai l'abandon des efforts réalisés pour maintenir la biodiversité, la mort du dernier « poumon ».	1	X											
18/05/2021	Dominique DEMOLIN, Torquesne : Le projet d'implanter 6 éoliennes de 150m pose questions. Il faut 5 à 6000 éoliennes de 4MW pour créer autant d'énergie que la Centrale de Gravelines, considérant un vent efficace à 20% du temps. Jusqu'où allez-vous cribler le paysage OSARTIS, Val de Sensée, de ces machines ? Quel est le coût de production d'un système éolien de 150m ? Quel est le prix de vente du KW aujourd'hui, quel sera le prix demain ? Quelle est la masse de béton au sol pour soutenir ce type d'installation ? Que se passe-t-il en cas de pluie diluvienne (ruissellement, récoltes endommagées...) ? Attention au bétonnage des terres agricoles ! Quid des nuisances sonores, environnementales, sur la faune (couloir migratoire) ? Respectons les sites classés (cimetières militaires). Quels sont les impacts de la ventilation des pales sur l'assèchement du sol ? Quelle résilience écologique ? Quelle capacité au système vivant à retrouver son état de référence après ces perturbations ? Dans 20-25 ans qui prend en charge le démantèlement hors sol (pales non recyclables) ? Qui prend en charge le complet démantèlement du sous-sol ? Pourquoi la Pologne démantèle ses éoliennes, la Norvège arrête ses installations ? Pourquoi en Europe on constate une baisse de 30% des installations en 2019 ? N'y-a-t-il pas d'autres productions possibles ? Après toutes ces questions légitimes, il est évident que le seul payeur, est le contribuable par le biais des subventions. La charge est déjà très lourde. Depuis des millénaires, la nature est façonnée par les cours d'eau. Au 21 ^{ème} siècle l'homme façonne de couloirs éoliens notre plat pays. Au titre de l'écologie, allons-nous continuer de voir un massacre écologique ? Je suis contre l'implantation d'autres éoliennes sur le territoire d'OSARTIS et Haut de France, qui couvrent à eux seuls 27% de l'éolien national.	1									X	X	X	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
18/05/2021	Gaetan CAVITTE, Dury : L'étude mentionne que BIOTOPE a eu une concertation avec moi, ornithologue du GON, sur le projet. Le terme de concertation me semble un peu excessif. En fait cela s'est fait en tout début d'étude faunistique, sur le terrain d'Eterpigny, sur la question des Hérons cendrés, durant environ 15 minutes.	1	X												X
18/05/2021	BRISSEZ Jean Pierre, Dury : En cas de contrat avec ENGIE, si je décède, est-ce que mon héritier aura les mêmes garanties. ?	1								X					
18/05/2021	RAQUET Christian, Etaing, conseiller municipal : J'ai remis un document intitulé « <u>Projet de parc éolien Val de Sensée</u> » à Mr NAYE pour dire mon opposition au projet.	1													
18/05/2021	Dépôt ce jour du <u>courrier de Bruno DUVERGE</u> , député de la 1 ^{ère} circonscription du Pas de Calais	1													
18/05/2021	Mme LECLERCQ, Lécluse : vu le plan cadastral pour déterminer si ses parcelles étaient concernées.	1													
18/05/2021	BOURDET Juliette, Dury : Baise des dotations aux communes. Le projet éolien permet de pallier aux baisses de dotations. Si cela n'est pas le cas, il y aura augmentation du foncier. Donc, oui, à titre personnel (économique) au projet éolien.	1													
18/05/2021	Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Maire de Lécluse a déposé un document avec <u>argumentaire</u> afin de dénoncer le projet d'éoliennes dévalorisant notre patrimoine historique (Pierre du Diable).	1	X		X										
18/05/2021	Reine-Elise CARLIER, première adjointe de Lécluse et Vice-Présidente CCAS confirme les délibérations tant communales que CCAS opposées au projet éolien selon les motifs évoqués. Transmission de <u>pétitions signées</u> . Transmission du <u>dossier de Mr TETART</u> .	1	X		X										
18/05/2021	Remis ce jour au Commissaire Enquêteur un <u>dossier de 14 pages au nom de Mr HEDIN (Etaing)</u> et un <u>dossier de 5 pages de Mme Nicole SURET (Etaing)</u> .														
18/05/2021	PAGNEN René (Etaing) : Avis défavorable sur le projet éolien Val de Sensée. Projet qui va apporter beaucoup de discorde au sein du village d'Etaing.	1													
18/05/2021	Mr et Mme PELLETIER Philippe (Etaing) : Nous ne sommes pas favorables à l'implantation des éoliennes dans notre village. Nous avons remis des documents argumentant notre point de vue au Commissaire Enquêteur.	2	X					X							
18/05/2021	DZIEWANOWSKI Cindy (Tortequesne) : Je suis défavorable à l'implantation des éoliennes. D'une part cela pourrait engendrer une moins-value de mon habitation du fait de la dégradation visuelle et sonore. D'autre part, je ne souhaite pas avoir un balayage d'ombre, dû aux pales d'éoliennes en passant devant le soleil en journée. Ma terrasse est exposée plein sud.	1						X	X						
18/05/2021	MERCHEZ Elie (Etaing) : Depuis 67 ans j'habite Etaing, commune où je suis né. Je l'ai vue se développer au travers des progrès engendrés dans la société. Le projet éolien pour lequel je suis favorable va permettre de poursuivre un développement harmonieux. En effet, avec des budgets contraints, tout en réduisant les dépenses, il nous faut rechercher des sources de recettes. Je déplore la violence des opposants à ce projet, au travers les réseaux sociaux, qui ne sont qu'un sombre déversoir de haine. Les arguments de ces opposants ne sont étayés par aucune étude sérieuse. Par ailleurs, en démocratie, les pétitions ne sont pas un outil de décision. Je déplore également la position du député de la 2 ^{ème} circonscription qui, à aucun moment, n'a souhaité établir une concertation avec les élus des communes. Enfin, en démocratie, seul le fait de se présenter aux élections et se soumettre au suffrage universel fait force. Que ceux qui dénoncent l'autorité qu'ils bafouent eux-mêmes s'engagent face aux français.	1								X					
	TOTAUX	44	13	6	5	0	7	4	4	4	4	5	3	7	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mails envoyés à la Préfecture du Pas de Calais													
15/04/2021	M. TELLIER Pascal Je m'oppose à la construction d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Recourt. La pollution visuelle, les risques sur la santé, la mise en péril d'espèces sauvages protégées, en l'occurrence les oiseaux et les chauves-souris sont pour moi des points en opposition avec la préservation de notre environnement et de notre bien-être.	1	X	X			X						
15/04/2021	Mme TELLIER Catherine, Je m'oppose à la construction d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Recourt. La pollution visuelle, les risques sur la santé, la mise en péril d'espèces sauvages protégées, en l'occurrence les oiseaux et les chauves-souris sont pour moi des points en opposition avec la préservation de notre environnement et de notre bien-être.	1	X	X			X						
19/04/2021	M. et Mme CHOTIN. Étant habitants de la commune d Etaing, nous sommes opposés mon mari et moi à ce projet éolien trouvant que dans la région il y en a assez même trop et que les inconvénients ne sont pas négligeables par rapport au soi-disant avantage...	2	X										
19/04/2021	MELVIN, je vote CONTRE le projet éolien.	1										X	
19/04/2021	Mme FREVILLE Annie Etaing, 21 rue de Sailly Je suis formellement opposée à ce projet d'éoliennes sur le secteur Etaing-Dury-Recourt. Il suffit de regarder tout autour de nous pour voir notre paysage défiguré par les nombreuses éoliennes derrière Dury et Vis en Artois. Quand on quitte Vitry en Artois en direction de Sailly le soir, on se croirait dans un sapin de Noël avec tous les clignotants rouges tels des guirlandes. Et pourtant ce n'est pas un cadeau!!! Quelle désolation de défigurer ainsi nos campagnes, c'est d'ailleurs la remarque que j'ai faite au Maire d'Etaing il y a plus d'un an. J'ai alors notifié mon désaccord dans un cahier mis à disposition en mairie. Je dis stop à ces grands moulins à vent qui nuisent à notre environnement. On m'a annoncé à l'époque une hauteur de 80 mètres et je vois que maintenant il est fait état d'une hauteur de 150 mètres. Pour sûr, que ces 6 éoliennes ne passeront pas inaperçues, on les verra de loin et on les entendra aussi. Notre propre patrimoine va en prendre un coup, quelle valeur aura notre habitation après leurs installations? Je ne suis pas opposée à l'éolien intelligent, concentré dans des endroits éloignés des habitations et des sites remarquables tels que le menhir de Lécluse plutôt que saupoudré partout comme il est fait dans notre région et si proches des habitations à vol d'oiseau, moins de 2km c'est sûr!	1	X										
19/04/2021	FREVILLE Dominique, Je suis opposé au projet du parc des six éoliennes dans le triangle Etaing-Dury-Recourt. Il s'agit d'une zone encore vierge de tout désagrément visuel quand tout autour on peut déplorer des dizaines d'éoliennes qui nuisent à notre environnement. Aussi on ne peut pas accepter de voir les bords du val de la sensée défigurés sans compter les nuisances à notre faune (je pense aux hérons et plus récemment aux rapaces que je vois depuis 2 ans). Nous sommes à proximité des Bonnettes de Sailly et du Menhir de Lécluse. Peut-on nuire à ces sites remarquables en mettant à proximité des éoliennes gigantesques. En plus je crains pour mon propre patrimoine qui va être déprécié.	1	X	X									
20/04/2021	PIZZANELLI Jean pierre, non pour les éoliennes derrière chez moi comme dit notre cher maire posée plus près de l'autoroute on ne les verra pas 150m de haut faite les télescopiques et si c'était rentable comme énergie ????	1					X						
20/04/2021	Antoine DUCATILLION, Je tiens à m'exprimer sur le projet Eolis les muriers SAS - PE de la sensée pour les communes Recourt / Dury / Etaing pour l'installation d'éoliennes. En effet je souhaite dire stop à la pollution visuelle qui touche de plus en plus nos communes environnantes. Je refuse ce projet sur ma commune de Dury 62156.	1	X				X						

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>Notre paysage si beau est agréable, ne cesse d'être immaculé de blanc le jour et de point rouge clignotant la nuit. Je dis non à ce projet aux portes de nos domiciles. Ou d'autres projets qui dénaturent nos paysages.</i>													
20/04/2021	<i>LEFEBVRE Vincent, Je suis contre notre campagne ressemble déjà a un aéroport. Si on laisse les éoliennes passer l A26 on est foutu</i>	1	X				X							
20/04/2021	<i>Isabelle HAVET, Notre vallée de la Sensée est habitée de nombreuses espèces animales, est le lieu de passage de nombreux oiseaux migrateurs, est notre lieu de vie. Je m'oppose à l'installation de ces éoliennes qui, en mon sens, seraient un désastre tant pour les animaux que pour nous. N'oublions pas les nuisances qu'elles produisent, visuelles, auditives... Nous avons choisi de vivre dans cette vallée et d'y voir grandir nos enfants car elle est jusque-là préservée. Merci de ne pas y mettre un terme!</i>	1		X			X							
20/04/2021	<i>COSTENOBLE Sandrine, Je randonne régulièrement dans la région des Hauts de France. Des éoliennes sont apparues un peu partout et ont malheureusement déformé le paysage. Il serait dommage de dénaturer également le Val de Sensée.</i>	1	X											
21/04/2021	<i>Anthony VALEMBOIS, Bonjour, je ne vais pas rentrer dans le détail mais il était important pour nous, de notifier notre désaccord et même notre colère en ce qui concerne l'implantation des éoliennes derrière chez nous! c'est plus un projet économique qu'écologique et nous avons l'impression que tout est déjà signé et que la contestation des gens ne sera pas prise en compte: c'est encore une fois la finance qui aura le dernier mot et non le bon sens! Dernière parcelle qui était encore vierge de tout parc éolien, aucun recul en ce qui concerne la faune et la flore, la santé, les impacts visuels, préjudices financiers des biens immobiliers, l'appât du gain au nom de l'écologie!! de l'or en barre pour les sociétés qui conçoivent et qui profitent gracieusement des bénéfices de la vente de l'électricité!! alors que l'on ne vienne pas nous parler d'écologie... Pales non recyclables, des milliers de tonnes de béton que l'on léguera à nos enfants, sans compter que dans beaucoup de pays on s'aperçoit que l'éolien n'est pas viable, donc arrêt des projets! 9 PERSONNES SUR 10 NE VEULENT PAS DE CES VENTILATEURS GEANTS ET ON VA QUAND MEME NOUS LES METTRE DEVANT LE NEZ! Allez, comme c'est l'argent qui décide tout: pour 30000€ je suis d'accord, pour le préjudice... Anthony VALEMBOIS, conseiller à DURY, 62156.</i>	1									X		X	
22/04/2021	<i>Edouard ZAWADZKI, Je suis fermement OPPOSE à l'implantation d'éoliennes, la région Nord-Pas de Calais étant suffisamment pourvues, et est suffisamment dénaturée avec ces « monstres ». Il existe d'autres moyens de produire de l'électricité sans dénaturer le paysage. Il faut favoriser la géothermie, énergie gratuite contenue dans le sol pour chauffer une habitation, cette énergie est constamment renouvelée par la nature, le soleil, le vent, la pluie. C'est donc une énergie renouvelable, le photovoltaïque, les cellules photovoltaïques exploitent l'effet photoélectrique pour produire du courant continu par absorption du rayonnement solaire. Les éoliennes produisent des nuisances sonores dues au sifflement produit lors du passage de l'air dans les hélices, et des grincements engendrés par la rotation des différents éléments mécaniques. Les éoliennes interfèrent des ondes électromagnétiques qui perturbent la réception des transmetteurs (télécommunication, télévision, radio etc) et ont un effet néfaste sur l'organisme des personnes résidants dans les environs de ces implantations. Les pales des éoliennes représentent un danger pour les oiseaux lorsqu'elles sont en rotation.</i>	1	X	X		X							X	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
22/04/2021	<p><i>BOULET Isabelle, Je réagis en effet par rapport au projet éolien sur la commune d'étang, Dury et Recourt.</i></p> <p><i>Nous ne voulons pas dénaturer notre paysage et notre tranquillité dans le village.</i></p> <p><i>Nous entendons déjà l'autoroute qui est plus loin que le lieu où elles seront mises alors nous les entendrons forcément.</i></p> <p><i>Nous ne voulons pas être pollués par leurs ondes</i></p> <p><i>Nous ne voulons pas perdre de la valeur sur nos maisons et surtout nous voulons préserver l'environnement et la tranquillité des espèces</i></p>	1	X					X	X						
23/04/2021	<p><i>Bruno MASCLET, Ce projet a vu le jour sans que la population locale soit concernée (délibération du conseil municipal d'Etaing sans avoir consulté les habitants préalablement). Est-ce légal ???</i></p> <p><i>Ce projet transformerait notre campagne en zone industrielle avec des impacts très minimisés sur notre environnement (en 1er lieu la faune) et surtout la santé physique et mentale de la population.</i></p> <p><i>Il faut préserver la vallée de la Sensée, qui doit rester cette zone 100% naturelle et dans lequel, même le développement de l'habitat et industriel est resté très limité.</i></p> <p><i>De plus, le projet doit être intégré dans les innombrables projets industriels qui auront et ont déjà un impact sur l'environnement direct des habitants, à savoir :</i></p> <p><i>1 - les plateformes logistiques de Brebières, Corbehem, Hénin-Beaumont qui génèrent un trafic de poids lourds de plus en plus dense sur les routes D956 et D9E6, et des nuisances de plus en plus ressenties</i></p> <p><i>2 - le canal Nord qui va encore accroître ce trafic routier sur les routes précitées</i></p> <p><i>J'ai choisi d'habiter la campagne pour ne pas subir ces désagréments qui me sont et seraient aujourd'hui imposés. Ces projets ont un impact sur mon équilibre mental et celui de ma famille.</i></p> <p><i>NON à ce parc éolien et développons d'autres solutions.</i></p> <p><i>Dans 30ans, les responsables du désastre éolien ne seront plus là pour répondre des choix faits aujourd'hui et des conséquences sur nos vies, celles de nos enfants et de leurs descendances (rappelez-vous de l'amiante...tellement sans danger !!!).</i></p>	1		X		X									X
23/04/2021	<p><i>ROPITAL Brigitte, Je suis habitante de Béthune et habituée à randonner très régulièrement dans la vallée de la Sensée avec mon groupe de marche.</i></p> <p><i>J'ai pu arpenter tous les chemins, balisés et autres, des communes concernées par le projet et par celles qui l'environnent.</i></p> <p><i>Ces paysages calmes simples et beaux réjouissent le randonneur !</i></p> <p><i>On a vu depuis dix ans s'élever une forêt d'éoliennes juste au sud de la route Arras Cambrai.</i></p> <p><i>Pays de grandes cultures.</i></p> <p><i>C'est avec stupéfaction que l'on appris la future concrétisation du projet Dury Etaing Recourt !</i></p> <p><i>On va donc continuer à défigurer le Pas de Calais et dans une des rares régions préservées !</i></p> <p><i>Sur les plateaux dominants les vallées humides.</i></p> <p><i>Sans trop s'occuper des conséquences écologiques, des nuisances locales.</i></p> <p><i>Sans trop réfléchir aux autres solutions énergétiques comme l'a rappelé Xavier Bertrand !</i></p> <p><i>C'est faire bon marché de l'intérêt des populations face à l'intérêt de quelques-uns.</i></p>	1	X											X	X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>Colorer ces implantations du vocable VERT n'est qu'une belle excuse.</p> <p>J'espère que cette enquête publique sera à même d'éclairer les décideurs.</p> <p>Cordialement Brigitte ROPITAL 100 rue Henri Dunant 62400 Béthune</p>													
23/04/2021	<p>DELERUE Roger, Habitant Ecourt Saint Quentin depuis quinze ans, randonneur, cycliste et simple promeneur, j'ai pu apprécier les beautés simples et méconnues du Val de Sensée.</p> <p>C'est avec tristesse que j'ai assisté au déploiement stupéfiant d'éoliennes immédiatement au sud de la route Arras Cambrai.</p> <p>Du site mégalithique des Bonnettes, on en compte 68! C'est un minimum, j'ai vérifié hier.</p> <p>à présent s'annonce le projet d'implantation à Dury Etaing Récourt.</p> <p>Comme le précise le Président de Région, sans être opposé à la recherche de nouvelles solutions énergétiques, j'estime qu'en l'occurrence ça suffit.</p> <p>Notre département est défiguré. Voyez la région de Fruges et Hucqueliers !</p> <p>Nos paysages sont beaux, apaisants, ce sont des zones de tranquillité...</p> <p>Je trouve qu'on fait bon marché de l'esthétique à notre époque, particulièrement en ce domaine !</p> <p>Là aussi l'intérêt de quelques-uns, sous des couleurs écologiques, va complètement à l'encontre de l'intérêt de tous.</p> <p>Je suis également conscient des dégâts causés à la faune, plein de doutes en ce qui concerne le futur démantèlement, et très sceptique en ce qui concerne l'intérêt économique ou l'indépendance énergétique de la Nation.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que je suis opposé en tant que citoyen à la poursuite de ce projet.</p> <p>Cordialement Roger Delerue. 46 rue du Faubourg 62860</p>	1	X	X										
23/04/2021	<p>NICO DE DURY, Bonjour, le secteur Recourt Dury, Etaing est visuellement très agréable, très beau car il n'y a pas encore d'éolienne donc s'il vous plaît ne mettez pas d'éolienne dans ce secteur; à Dury nous sommes entourés d'éoliennes sauf dans le secteur Récourt Dury Etaing donc laissez-nous au moins un paysage agréable visuellement sans ces éoliennes immonde. MERCI</p>	1	X											
23/04/2021	<p>Laurent REANT, J'habite la commune d Etaing. Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons.</p> <p>Mais tout d'abord je tiens à signaler que notre municipalité ne nous a jamais consulté avant de rendre un avis favorable sur projet ce qui est vraiment déplorable .Nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli lors d'une réunion organisée par engie Green en 2018.</p> <p>Je suis contre pour les raisons suivantes :</p> <p>Les éoliennes sont beaucoup trop proches de notre habitation (environ 750 m). nous serons donc exposés au bruit et à une pollution visuelle.</p> <p>De plus notre secteur est largement déjà exposé aux éoliennes et nos paysages s'en trouvent largement dégradés.</p> <p>La proximité des éoliennes nous amènent également à nous interroger sur la dévaluation de notre patrimoine immobilier.</p>	1	X				X	X						X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>Je souhaite vivement que ce projet soit abandonné.</i>													
23/04/2021	GIBERT Sabrina, J'habite la commune d Etaing. Je suis contre ce projet pour différentes raisons : les nuisances sonores et visuelles. De plus, nous n'avons pas été consultés par les administrés avant la mise en place de ce projet. Nous sommes venus habiter pour disposer d' un cadre de vie agréable dans le val de Sensée et depuis une dizaine d'année les différentes projets éoliens se sont multipliés et dénaturent le paysage.	1	X					X						X
24/04/2021	MORAY Aymeric, Afin de répondre à votre enquête, je souhaite exprimer mon désaccord concernant le projet de parc éolien de la sensée. Habitant Recourt, je ne souhaite en aucun cas que des éoliennes viennent polluer visuellement et auditivement ma commune.	1						X						
24/04/2021	Sébastien JANIAC, Je ne comprends pas pourquoi on cherche à implanter des éoliennes aussi près d'habitations. nous habitons dans une zone rurale, il y a bien assez de place pour trouver un compromis , participer à la transition écologique et éviter toute nuisance possible et engendrée par ce type d 'engin. De plus, il semble n'y avoir aucun intérêt pour les habitants !!! remise facture d'électricité, ou taxe foncière ou autre . Pas de création d'emploi	1											X	
24/04/2021	Cathy JANIAC, je ne veux pas voir d'éolienne au bout de mon jardin. en plus du danger que peut générer ces grosses machines, elles dénaturent notre beau paysage et vont faire dévaluer nos biens immobiliers	1	X								X		X	
25/04/2021	Sébastien REYMBAUT, Je vous fais part de mon avis défavorable à l'implantation du parc éolien sur les communes d'Etaing, Récourt et Dury. Mes interrogations et inquiétudes portent principalement sur : 1- l'atteinte à l'intégrité du paysage et la perte de l'identité paysagère : attachement des habitants à un cadre de vie campagnard paisible, site du menhir de la Pierre-du-Diable de Lécluse totalement dénaturé. Les éoliennes bétonnent nos campagnes! 2- l'impact pour les riverains en termes de valeur immobilière, la dévaluation de notre maison. Pour exemple, la cour d'appel de Rennes fait état d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28 et 46% de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée. 3- l'impact sur notre santé. Le balisage lumineux des éoliennes est gênant, les riverains seront contraints de fermer les volets pour ne plus percevoir les clignotements. Les éoliennes émettent des infrasons dangereux pour la santé. Les éoliennes produisent une nuisance sonore pour les riverains. 4- la rentabilité réelle de ces installations. De plus, quand est-il du coût du démantèlement des éoliennes en fin de vie. Les propriétaires des terrains loués pour l'implantation de celles-ci doivent assumer le coût du démantèlement. Les montants annoncés semblent bien en deçà de la réalité. S'ils refusent ou ne peuvent pas, c'est à la commune d'en assumer les coûts. Irons-nous vers une faillite de la commune?	1	X	X	X		X					X		

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>5- l'impact sur la faune. La présence nombreuse d'oiseaux, de chauves-souris sur notre territoire va être assurément perturbée.</p> <p>Je demande que le préfet entende et tienne compte des habitants qui vivent sur son territoire et qu'il refuse l'implantation éolienne sur nos communes de Recourt, Dury et Etaing.</p>													
25/04/2021	<p>POLUBINSKI Christian, Ma femme et moi habitons Saudemont. Notre maison est située à l'entrée de Recourt. Ce projet apportera une pollution visuelle (150m de haut !!!) et sonore. De plus, quand on regarde dans la direction de la route Cambrai-Arras, nous sommes déjà envahis d'éoliennes sur les hauteurs et sur des kilomètres. Impact sur la faune et enlaidissement supplémentaire de la vallée de la Sensée avec ce nouveau parc éolien. Nous sommes fermement opposés à cette implantation près des trois villages ! N'existe-t-il pas des possibilités en zone non peuplées ? Beaucoup de nuisances pour peu d'efficacité en fait.</p>	1	X					X						
25/04/2021	<p>POLUBINSKI Martine, Mon mari et moi avons notre maison à l'entrée de Recourt. Nous sommes déjà envahis d'éoliennes le long de la route Arras-Cambrai. Les éoliennes prévues sont gigantesques et trop près des villages. Nous subissons des nuisances visuelles et sonores, et la vallée de la Sensée ne mérite vraiment pas d'être dénaturée encore plus qu'elle ne l'est déjà avec les éoliennes existantes. Je suis contre ce projet !</p>	1	X					X						
26/04/2021	<p>Mme Valérie REYMBAUT, Je vous fais part de mon avis défavorable à l'implantation du parc éolien sur les communes d'Etaing, Recourt et Dury. Mes interrogations et mes inquiétudes portent principalement sur différents points: Sachez tout d'abord que j'ai décidé de vivre à la campagne pour toutes ces raisons: 1/ j'aime mon lieu de vie: dégagé et tranquille et je ne veux pas qu'il soit gâché par ces structures géantes métalliques. Je ne veux pas être gênée par les lumières générées par les éoliennes. Ce parc éolien n'est pas synonyme de ruralité pour moi et engendre une bétonisation de ma campagne. 2/ je suis sensible aux bruits et je ne veux pas être gênée par le bruit produit par ces éoliennes, je tiens à ma santé! 3/je ne veux pas que ma maison et mon terrain soient dévalués par ces structures, qui veut vivre, voir et entendre ces éoliennes?, j'ai choisi de vivre à la campagne dans un cadre authentique et ne pas être polluée par les bruits et la vision de ces géantes de fer. 4/à Etaing, la mairie a toujours fait en sorte de réduire les coûts pour ses habitants, pourquoi prendre le risque que la désinstallation ne soit pas prise en charge par le propriétaire, je ne veux certainement pas payer pour ça! 5/Etaing est un cadre privilégié pour la faune en outre les chauves-souris et les hérons. Je veux continuer à les observer depuis ma maison sans qu'ils soient perturbés par ce parc éolien. Je demande que le préfet entende et tienne compte des habitants qui vivent sur son territoire et qu'il refuse l'implantation d'éoliennes sur nos communes d'Etaing; Dury et Recourt. Valérie REYMBAUT</p>	1	X					X				X	X	
26/04/2021	<p>Arnaud, Je vote CONTRE le projet éolien en val de Sensée.</p>	1												X
26/04/2021	<p>Likeb, je suis totalement contre le projet éolien.</p>	1												X
26/04/2021	<p>Fbx, Bonjour, je suis contre le projet éolien en val de sensée.</p>	1										1		X
26/04/2021	<p>M et Mme Duquesnoy, Je tenais à réagir à l'article paru dans notre bulletin municipal. Notre commune (Tortequesne) a bien fait de donner un avis défavorable à l'implantation de ces 6 éoliennes. Comment imaginez dans un petit village la vue de 6 géants de 150 mètres de haut, quelque soit l'endroit ou votre regard se</p>	2	X					X					X	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>poseraï vous aurez toujours devant vous ces verrues qui dégradent notre si beau paysage.</p> <p>Mais il n'y a pas que le paysage en jeu, il y a aussi notre santé. Ces bruits de pales a longueur de journée, ces bourdonnements... je n'ose y penser.</p> <p>L'aspect financier est également en jeu pour nous propriétaires, nos maisons perdraient de la valeur.</p> <p>Il faut également penser à la survie de nos petits villages, à l'avenir de nos enfants</p> <p>L'éolien c'est sans doute pour vous..., l'avenir.</p> <p>Mais par a n'importe quel prix</p> <p>Donc nous disons NON à l'implantation de ces éoliennes.</p>													
26/04/2021	<p>BRODOWICZ Alexandre, Étant résident de Tortequesne, je m'oppose fermement à ce projet qui dégradera notre si joli paysage. Une telle aberration visuelle ne devrait pas être autorisée si proche des villages...</p> <p>Laisser nos yeux et oreilles tranquille. Merci pour nous et les futures générations....</p>	1					X							
27/04/2021	<p>RICHARD Daniel, je suis contre l'installation d'éoliennes dans la Vallée de la Sensée. Cela occasionnait des nuisances visuelles (dégradation du paysage) sonores avec des effets nocifs sur la santé sur le long terme et aussi un impact sur les oiseaux migrateurs.</p>	1	X				X							
27/04/2021	<p>DE BARROS née SPYCHALA Dominique, Moi et mon époux sommes contre ce projet.</p> <p>Nous avons suffisamment d'ondes négatives autour de nous pour nous en ajouter de nouvelles (compteur Linky, antenne relais).</p> <p>Nous devons également supporter les nuisances sonores (autoroute).</p> <p>Pourquoi faire la chasse à certaines pollutions visuelles (par exemple les panneaux publicitaires) et faire une étude sur un projet éolien que l'on pourrait qualifier de pollution visuelle XXL.</p> <p>Que vont devenir les oiseaux et notamment certaines espèces protégées (héronnière à Lécluse).</p> <p>Pourquoi décider d'installer les éoliennes à proximité des villages ? N'y a-t-il pas de lieux plus adapté ?</p> <p>Certes les communes vont bénéficier de contre parties financières mais ne pensez-vous pas que la santé de la population est plus importante surtout en cette période de crise sanitaire.</p> <p>J'espère vivement que nous serons entendus et que ce projet ne verra pas le jour.</p>	2	X	X			X		X					
27/05/2021	<p>GUDRUN Delerue, Habitant Ecourt Saint Quentin, j'ai pu avec mon conjoint apprécier les beautés de la région. à présent s'annonce le projet d'implantation à Dury Etaing Recourt.</p> <p>Du point de vue esthétique c'est une catastrophe. Roulez de Cambrai vers Arras et voyez cette forêt récente d'éoliennes et dites-vous que ça sera bientôt la même chose au nord de cette route! On fait bon marché du cadre de vie.</p> <p>On voit bien que l'implantation de l'unité de méthanisation près de Guémappe est bien moins gênante. N'y a-t-il que de l'éolien?</p> <p>En tant que citoyenne et habitante des lieux, je suis complètement opposée à cette implantation.</p>	2	X				X			X				
27/05/2021	<p>Mr Robert LOIC, Je m'oppose fermement a ce projet !</p>	1												X
27/05/2021	<p>Manuel, Je m'oppose au projet du parc éolien de la Sensée (DURY-ETAING-RECOURT).</p> <p>Tant pour la dégradation visuelle du paysage, que pour les nuisances sur notre santé.</p>	1	x											
28/04/2021	<p>SCHOLERMANN Romuald, Je m'oppose fermement a la construction et a l'installation du parc éolien situé dans la commune de Etaing et alentours, je souhaite garder mon paysage de champs tel qu'elle et ne pas avoir cette horrible</p>	1	X											

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>vu en plus des nuisances dans mon champ de vision, cela va dénaturé notre si jolie village et ceux environnants.</i> <i>NON a l'éolien. Mr. SCHOLERMANN 10rue basse 62156 Etaing</i>													
28/04/2021	<i>Teddy, Contre le projet éoliens laissons notre belle sensée tranquille.</i>	1	X											
28/04/2021	<i>Fab, Je suis opposé a ce projet de parc éolien sur le territoire de Dury, il y a déjà un gros parc éolien a proximité qui pollue déjà le visuel sur l'axe Douai Bapaume, que dire de l'impact sur les animaux sauvages lorsque l'on connaît le passage et la proximité avec les marais environnants.</i> <i>Je serais pour si toute personnes ayant un impact visuel, sonore aurais la gratuité de l'énergie produite par ces éoliennes</i>	1	X											
1/05/2021	<i>Frédéric, L'implantation des éoliennes est un désastre. Trop c'est trop elles ne sont plus parsemées mais sortent de terre de partout dans nos campagne et défigurent le peu de paysage qu'il nous reste. Sans compter la pollution lumineuse de ces dernières. Les astrophotographes ne parviennent plus à trouver des zones sombres, les oiseaux protégés vont devoir être formés au slalom. Ne défigurez pas nos paysages !</i>	1	X	X				X						
1/05/2021	<i>Catherine Choquet, Notre secteur est déjà saturé d'éoliennes, plusieurs dizaines se situant de l'autre côté de la départementale et visibles de Dury et Etaing. Les éoliennes ont un impact reconnu sur la faune. Notre secteur comporte plusieurs marais. Sa faune est à protéger. Les routes d'accès aux éoliennes et les socles ne font qu'artificialiser des terres agricoles. D'autres solutions ne sont pas assez exploitées comme l'installation de panneaux solaires sur les toits des grandes surfaces commerciales, des entrepôts, des bâtiments agricoles, des bâtiments publics ce qui éviterait de bétonner à nouveau. Je m'oppose à la construction d'éoliennes qui dénatureraient notre paysage.</i>	1	X	X										
1/05/2021	<i>MASCLET Bérandère, Particulièrement sensible à mon cadre de vie, j'ai décidé de m'éloigner des centre-ville pour fuir toute forme de pollution. Habitante d'Etaing, je refuse donc catégoriquement le projet d'éoliennes sur les communes d'Etaing - Dury- Récourt. Merci de prendre bonne note de mon avis. Cordialement</i>	1	X											
1/05/2021	<i>BAERTHEL Danièle, Nous venons régulièrement dans le coin pour voir les Bonnettes ou encore la pierre du Diable. Nous trouvons qu'il est préjudiciable que des éoliennes soient implantées aux abords de ces magnifiques sites. Nous souhaitons donc signifier notre refus à ce projet.</i>	1	X											
1/05/2021	<i>MASCLET Emmanuelle, Habitant Etaing depuis toujours, je pense que le projet éolien nuirait à mon cadre de vie de par des nuisances principalement visuelles mais également sonores. Ainsi, je m'oppose à ce projet pour les communes d'Etaing, Dury et Recourt.</i>	1	X					X						
1/05/2021	<i>Eric CHOQUET, L'éolien constitue une source indéniable d'énergie renouvelable mais ne doit pas nuire à la dénaturation des paysages terrestres et présenter une pollution visuelle ou sonore. Comparativement à d'autres pays européens comme l'Allemagne, la France a un très grand retard sur l'éolien marin alors même que son littoral est des plus étendu. Peut-être qu'il faudrait commencer par ce milieu marin avant de dénaturer nos territoires terrestres. De plus, le solaire présente aussi des avantages mais n'est pas assez exploité : toutes les toitures des bâtiments industriels, commerciaux, publics,... pourrait être équipées de panneaux photovoltaïques... Et enfin, de sacrées économies d'énergies pourraient être réalisées, en réduisant l'éclairage des vitrines des magasins,</i>	1	X											

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>des zones industrielles ou d'activités ou commerciales, des enseignes de marques voire en les éteignant à partir de 23 h. Aujourd'hui, je dis NON à l'éolien terrestre car d'autres pistes doivent être exploitées...</i>													
2/05/2021	<i>DEGAND JérémY, Avis négatif pour nous, résident de tortquesne. Depuis quelques années les projets se multiplient dans nos campagnes. Aujourd'hui la commune de tortquesne se retrouve au milieu d'une usine de méthanisation et d'un projet de parc éolien. A une pollution olfactive et visuelle de la méthanisation nous rajoutons une pollution visuelle des éoliennes sur une territoire si beau.</i>	1	X					X						
2/05/2021	<i>Mr WESTELYNCK, Habitant de tortquesnes je ne souhaite pas voir cette implantation qui va dénaturer la vue de chez moi et va impacter le prix de ma maison</i>	1	X											
3/05/2021	<i>WATISSEE Amélie, Je suis défavorable</i>	1												X
3/05/2021	<i>Sarah REANT, Devant le nombre croissant de projet éoliens qui d'une part défigurent notre territoire et d'autre part deviendront une dette monumentale pour les petites communes et ne sont finalement pas écologiques, je vous fait par de mon opposition au projet.</i> <i>Vous le savez, immanquablement dans 20 ans les sommes versées aux propriétaires des terrains et aux communes seront consommées... Les seuls à s'enrichir sont d'ailleurs bien des propriétaires...</i> <i>Qui financera les démontages ? Quel lobby hypothèque à ce point le sort des petites communes ?</i> <i>Compte tenu des nuisances pour tous, dans un territoire qui a, plus que d'autres, déjà payé un lourd tribut pour la nation, il est peut-être temps de ne pas céder à la pression d'un petit nombre intéressé par les profits immédiats.</i> <i>Il n'y a rien d'écologique dans ces projets... juste quelques intérêts personnels que nous paieront tous très cher.</i>	1	X						X		X			
3/05/2021	<i>Thomas MANIER, Habitant Ecourt-Saint-Quentin et bénéficiant d'un cadre de vie privilégié, je suis totalement opposé à ce projet réalisé sans aucune concertation avec les populations et sans aucune prise en compte sérieuse des impacts environnementaux. Nous ne voulons pas de vos éoliennes dans notre environnement proche. D'autres solutions plus raisonnées existent.</i>	1	X					X						X
4/05/2021	<i>Christophe, La région me semble t'il a donné assez sur l'éolien. Un nouveau projet qui va détruire a nouveau le paysage des hauts de France. En plus de la dégradation du paysage, nous sommes quelques km de la bataille de Dury, et qui plus est, en plein axe d'un des grands couloirs de migration de nord de France qu'est la sensée. Il paraît invraisemblable d'installer un "hachoir" à migrateur à ce niveau.</i>	1	X	X				X						
4/05/2021	<i>Xavier RAEVEL, Un de mes amis de Saudemont m'a un jour expliqué que les Monuments Historiques d'Arras l'avaient obligé à modifier son projet initial de changement de ses menuiseries extérieures, du fait que celles-ci étaient visibles du clocher du village qui était "classé".</i> <i>Il ne fait aucun doute que les éoliennes seraient visibles de celui-ci, même si aucune n'est implantée sur la commune de Saudemont.</i> <i>Pour rappel, certaines maisons de Saudemont seraient plus proches des éoliennes que certaines autres de Récourt.</i>	1	X											
4/05/2021	<i>Baptiste MALLET, Je souhaite apporter des modifications au texte mentionné sur le registre. La loi de rectification m'y autorise.</i> <i>Annule et remplace le texte mentionné sur le registre :</i> <i>Je trouve ce projet particulièrement inadapté car deux éoliennes (E1 & E4) se trouvent dans le couloir du passage des hérons. Je trouve aberrant de brider deux éoliennes pour permettre le passage des volatiles. De plus, l'étude relative aux oiseaux me semble incomplète voire bâclée.</i>	1		X										
5/05/2021	<i>Bernadette ZAWADZKI, Nous nous opposons fermement à</i>	1		X				X	X					X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p><i>l'implantation d'éoliennes sur la commune de DURY et de toutes les communes avoisinantes.</i></p> <p><i>Nous n'avons jamais été consultées pour le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de DURY.</i></p> <p><i>Le dossier d'Engie Green n'est pas complet. Les impacts du projet sont minimisés dans les études, et pourtant ils sont nombreux, notamment sur l'aspect négatif du projet sur l'environnement, la protection des oiseaux et tous animaux volants, etc.</i></p> <p><i>Les nuisances sonores sont très importantes. L'étude acoustique laisse à désirer, est très incomplète et les calculs d'émergence sont faux.</i></p> <p><i>L'implantation d'éoliennes sur une commune dévalue fortement la valeur des biens immobiliers, les décisions de justice attestent une dévaluation d'au moins 20%.</i></p> <p><i>Il existe d'autres façons de produire de l'énergie sans dénaturer l'environnement et sans nuisances pour le bien être des humains.</i></p>													
5/05/2021	<p><i>DINGEON Michel, Durée de vie d'une pale d'éolienne:20-25 ans</i></p> <p><i>Durée de vie d'une éolienne:15-25 ans</i></p> <p><i>Démantèlement obligatoire en fin de vie. Si c'est un projet "d'avenir", que ferons-nous dans 15 ans lors du démantèlement???</i></p> <p><i>Si le terrain a été loué et non acheté par le promoteur, le démantèlement est à la charge du propriétaire du terrain donc l'agriculteur.</i></p> <p><i>A-t-on informé les personnes concernées?</i></p> <p><i>D'autre part, dangereux problèmes de chute de glace signalés lors des gelées.</i></p>	1					X				X	X		
5/05/2021	<p><i>N. GRIMONPREZ, je m'oppose fermement à l'implantation d'éoliennes à proximité du village de Torquesne.</i></p> <p><i>Hormis les nuisances impactant le paysage, il n'y a aucune certitude sur les impacts santé, environnementaux, sans compter la dévalorisation de l'immobilier</i></p>	1					X	X						
6/05/2021	<p><i>Sandrine COSTENOBLE - La Mission régionale d'autorité environnementale souligne les impacts négatifs du projet sur l'environnement, la faune sauvage, les monuments historiques (menhir de Lécluse, 7 Bonnettes de SAILLY) et le cadre de vie, et les réponses apportées par ENGIE Green ne sont pas satisfaisantes.</i></p> <p><i>- Le dossier d'ENGIE Green est incomplet, les impacts du projet sont minimisés dans les études (oiseaux sauvages, chauves-souris, mégalithes, contexte écologique et touristique de la vallée de la Sensée), impacts sur les villages et les paysages, ...</i></p> <p><i>- Le dossier d'ENGIE Green est obsolète, il ne tient pas compte des guides et des recommandations officielles concernant les parcs éoliens (Guide du Ministère de la transition écologique 2020, Guide DREAL Hauts de France pour l'avifaune et les chiroptères 2017, Etude DREAL sur la saturation visuelle 2019).</i></p> <p><i>- Les impacts sur les mammifères sauvages et amphibiens pendant les travaux n'ont pas été évalués</i></p>	1	X	X			X							
7/05/2021	<p><i>BURGEAT Margot, Étant habitante de Recourt je souhaite donner mon avis défavorable au projet éolien sur les 3 communes de Recourt dury et étaing. Nous n'avons jamais été informé de ce projet que ce soit par le lotisseur, le constructeur ou autre</i></p>	1												X
7/05/2021	<p><i>Maxime LERECHE, Habitant Recourt je suis contre ce projet éolien qui va gâcher notre très beau paysage, 6 éoliennes sur très peu de m2 et dans 10 ans nous en auront 20 autres . Je suis pour les nouvelles énergies mais il y a mieux que l'éolien de nos jours .</i></p> <p><i>En votant contre je souhaite protéger notre paysage, notre faune et notre santé</i></p>	1	X	X										
7/05/2021	<p><i>Madame Tassin Aurélie, Bonjour Nous sommes contre ce projet d'éoliennes dans notre commune.</i></p> <p><i>Cordialement Mr et Mme Tassin</i></p>	1												X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	34 GRAND Rue 62860 Recourt													
8/05/2021	<i>Caroline LEMORT, Bonjour je suis formellement opposée à ce nouveau projet Éolien de la Sensée. Cela suffit. Le paysage est suffisamment entaché par toutes ces éoliennes (plus de 100) visibles à la ronde. Quand cela va-t-il s'arrêter ? La terre est vaste, le territoire est grand, la région compte suffisamment d'implantations. Le président de Région est lui-même défavorable à de nouvelles implantations. Elles polluent notre paysage, ruinent la faune et la flore. Ça suffit. Je ne veux pas en voir depuis a fenêtre. Que vaudra la maison? Un tribunal administratif en Maine et Loire a récemment pris une décision en faveur d'habitants victimes de nuisances éoliennes. C'est donc que ses nuisances existent! Vous devez les admettre. C'est une réalité. Une autre réalité : venez donc faire un tour le soir à Dury, et observez donc le paysage. Pas besoin d'en dire plus. Je suis formellement contre. Des communes organisent des pétitions. Je m'y joins.</i>	1	X	X					X					X
8/05/2021	<i>Frédéric LEMORT, Bonjour je suis formellement opposé à ce nouveau projet Éolien de la Sensée. Cela suffit. Le paysage est suffisamment entaché par toutes ces éoliennes (plus de 100) visibles à la ronde. Quand cela va-t-il s'arrêter ? La terre est vaste, le territoire est grand, la région compte suffisamment d'implantations. Le président de Région est lui-même défavorable à de nouvelles implantations. Elles polluent notre paysage, ruinent la faune et la flore. Ça suffit. Je ne veux pas en voir depuis ma fenêtre. Que vaudra la maison? Un tribunal administratif en Maine et Loire a récemment pris une décision en faveur d'habitants victimes de nuisances éoliennes. C'est donc que ses nuisances existent! Vous devez les admettre. C'est une réalité. Une autre réalité : venez donc faire un tour le soir à Dury, et observez donc le paysage. Pas besoin d'en dire plus. Je suis formellement contre. Des communes organisent des pétitions. Je m'y joins également comme mon épouse</i>	1	X	X					X					X
8/05/2021	<i>COPLO Vanessa, Veuillez enregistrer mon avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur les communes de Dury, Recourt et Etaing.</i>	1												X
9/05/2021	<i>Julian FOUQUET, Je désapprouve le projet éolien qui concerne les communes d'Etaing, Dury et Récourt. Le dossier présenté par ENGIE GREEN est très loin de recueillir des éléments favorables. L'implantation d'éoliennes d'une telle hauteur dans un triangle actuellement préservé n'est pas acceptable. Les nuisances occasionnées seraient trop importantes; d'une part, pour l'environnement comme l'attestent les études menées par la MRAE: l'impact sur la faune et la flore n'est pas à négliger, la proximité de sites naturels et historiques tels que la Pierre du Diable à Lécluse, les cimetières militaires et communaux des communes environnantes; au niveau écologique, l'éolien questionne également: sacrifier de vastes parcelles aujourd'hui cultivées pour y installer combien de tonnes de béton? Et le démantèlement de telles installations? Un héritage empoisonné pour les générations à venir. D'autre part, pour les habitants des villages environnants: nuisances non seulement visuelles mais sonores. Quid des conséquences sur la santé ? Pourquoi avoir fait le choix de vivre à la campagne, d'avoir fait construire pour beaucoup de nouvelles habitations à la périphérie des villages directement exposée aux éoliennes, pour subir maintenant ces désagréments ? Le prix de l'immobilier dans nos communes subirait inévitablement une baisse. Récemment, dans le Maine-et-Loire, la justice a reconnu le déclassement fiscal d'habitations situées à proximité d'éoliennes. Les propriétaires qui devront vendre leur bien soit par obligation familiale ou professionnelle seront-ils indemnisés de la perte</i>	1	X	X			X	X		X	X			X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>financière?</p> <p>De nombreux habitants ont découvert ce projet bien tardivement et réaliser une enquête publique pendant la crise sanitaire que nous traversons, ne joue pas en faveur de la démocratie.</p> <p>Je souligne aussi la position de M. Xavier BERTRAND, Président de la Région, lequel dit stop aux éoliennes, compte-tenu de la profusion d'éoliennes dans les Hauts-de-France ces dernières années.</p> <p>Enfin, ce projet initié depuis plusieurs années, n'a pas fait l'objet d'une communication que l'on pourra juger suffisante envers la population mais le ressenti général est clairement l'opposition à ce projet.</p> <p>Pourvu que l'enquête publique démontrera cette situation de fait et conduira à l'abandon pur et simple de ce projet.</p>													
10/05/2021	<p>SCHMIDT Laury, Bonjour par cette écrit, je vous annonce que je suis opposé au projet .</p> <p>En effet les éoliennes de 150M risque d impacter ma vie au quotidien.</p> <p>1-effet sur la santé suite au balayages des pales devant le soleil</p> <p>2- Risque de perte sur la valeur de ma maison</p> <p>3-Impacte visuel important</p> <p>mon terrain est exposé face au projet</p>	1	X					X	X					
10/05/2021	<p>MEURILLON Thomas, Le projet de 2014 pour l'implantation avait déjà été abandonné!!</p> <p>le val de sensée et son espace protégé le couloir migratoire</p> <p>les monuments de la grande guerre.</p> <p>Ces arguments étaient alors suffisants pour abandonner le projet.</p> <p>Aujourd'hui, en modifiant quelques peu le projet, évoquant des solutions "suffisantes". on tente à nouveau d'implanter ces éoliennes énormes sur notre territoire.</p> <p>Je pense que notre secteur a largement contribué au développement de l'éolien, d'Arras à Marquion on ne réussit même plus à les compter.</p> <p>Je suis complètement opposé à ce projet tout comme l'ensemble de la commune d'Eterpigny qui a encore récemment délibéré en ce sens.</p>	1	X											
11/05/2021	<p>Arthur, Je vote contre le projet éolien en val de sensée.</p> <p>Aucune info sur l'impact que ça aura sur la faune. Le paysage va être détruit. Aucune info également sur le démantèlement, sur le recyclage ensuite.</p> <p>Ce projet n'a rien d'écologique, il est purement financier.</p> <p>Merci d'annuler ce projet qui servira à rien.</p>	1	X	X									X	
11/05/2021	<p>Alan et Béatrice MONS, Nous habitons Eterpigny et nous tenions également à nous prononcer à ce sujet.</p> <p>Comment approuver un tel chantier qui se dit "écologique" quand on sait que pour mener à bien ce type de projet, il est nécessaire de traiter les sols avec de la chaux et du ciment, afin de rendre les pistes d'accès praticables, d'avoir recours à des apports de matériaux conséquents transportés par camion.</p> <p>Plaines et champs sont également traversés avec des kilomètres de câbles, protégés dans de beaux fourreaux en plastique que l'on enterre.</p> <p>Leurs fondations qui elles demandent des tonnes d'acier et plusieurs centaines de tonnes de béton pour leur réalisation ont également un impact non négligeable.</p> <p>Encore une fois, du transport, l'utilisation de sable, d'eau (ressource que nous citoyens économisons!),...</p> <p>Après avoir demandé autant d'énergie "grise" pour être installé, nous sommes en droit de nous demander si ces colonnes d'acier qui fonctionnent rarement toutes en même temps compte-tenu de l'orientation sans compter les pannes, produiront un jour assez d'énergie propre pour compenser</p>	2	X	X				X					X	

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>tous ces torts causés à nos campagnes et si cela est vraiment rentable!</p> <p>De plus, l'impact visuel de ces éoliennes est un désastre pour nos paysages, sans doute ont-elles un emplacement stratégique mais qui semble tellement anarchique à nos yeux. L'impact sonore car contrairement à ce qui se dit, une éolienne n'est pas silencieuse. Des maisons qui n'ont plus aucune valeur.</p> <p>Nous avons choisi de vivre hors des villes pour jouir de grands espaces, admirer faune et flore, faune qui ne s'en trouve d'ailleurs pas moins perturbée selon certaines études menées sur les oiseaux notamment, et non pas pour regarder années après années pousser ces verrues qui polluent notre environnement.</p> <p>Le recyclage parlons-en, jusqu'à preuve du contraire une éolienne n'est pas éternelle, aujourd'hui on enterre les pales puisqu'on ne sait pas recycler la fibre, en gros on enterre le problème mais c'est écologique continuera-t-on à nous dire!</p> <p>Nous ne voyons rien de "vert" dans tout cela, juste un futur échec. Nous nous opposons fermement à ce projet.</p>													
11/05/2021	<p>M et Mme Herbin DELCLEVE, Nous souhaitons réagir concernant la probable implantation d'un parc éolien sur le territoire.</p> <p>Nous sommes contre ce projet.</p> <p>Déjà trop d'éoliennes polluent notre paysage.</p> <p>Nous sommes propriétaire recourtois (2 rue de la chapelle)</p>	2	X											
12/05/2021	<p>MARCANT, Je donne un avis défavorable à ce projet qui serait un désastre environnemental pour notre secteur.</p> <p>L'implantation de ce champ éolien situé à proximité de notre belle vallée qui est une ligne migratoire majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux serait, en contradiction avec la richesse faunistique de ce secteur.</p> <p>En effet nous savons avec les études d'impacts de différents projets comme celui-ci que les oiseaux sont sensibles avec les ultra-sons ,le clignotement de celles-ci et le fauchage des oiseaux.</p> <p>Il est de même pour la pollution visuelle, pollution des sols, la santé et le bien être des personnes qui résident aux alentours de ces monstres de fer.</p> <p>Il faut préserver notre richesse environnementale.</p> <p>MARCANT Mickael Président de l'amicale des Hutteurs de la Vallée de la Sensée.</p>	1		X			X							
12/05/2021	<p>Julien, Pas de ça chez nous...gardez les vos éoliennes, on en veut pas</p>	1	X											X
12/05/2021	<p>FILLASSIER Maxime, Ce projet est clairement une négligence envers l'environnement.</p> <p>Et n'a, en aucun un cas, de but écologique.</p>	1	X											
12/05/2021	<p>David BEDU, Je suis totalement contre ce projet éolien qui serait désastreux pour la vallée de la sensée</p>	1	X											
12/05/2021	<p>Xavier, Je suis contre les éoliennes dans la vallée de la sensée.</p> <p>C'est néfaste pour notre image et notre biodiversité. Et de plus ne ramène rien à la population locale qui va subir les désagréments</p> <p>Et pour finir, nous sommes incapables les recycler donc ce n'est pas écologique</p>	1	X									X		
13/05/2021	<p>David ROLLAND, je suis défavorable à ce projet qui met en danger la biodiversité notamment des espèces protégées d'oiseaux inscrits ce projet est contraire a la directive européenne 79/409 DIRECTIVE OISEAUX. certaines espèces migratrices fréquentant le site sont également la liste rouge des espèces en voie de disparition.</p> <p>Comment peut-on valider une étude d'impact réalisée par quelques stagiaires d'officine grassement payées par le pétitionnaire lui-même commanditaire de ces études ???</p>	1	X	X										X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
13/05/2021	DEMONT Michel, Toutes vos implantations n étant pas naturel , vous détériorez notre biodiversité..... Je suis Complément contre vos actes de modification	1	X												
13/05/2021	ROBILLARD Christophe, Je suis contre l'implantation d'éoliennes dans notre belle vallée	1	X												
13/05/2021	BOUZIER Anthony, Je donne un avis défavorable pour ce projet. L'impact environnemental, le cadre de vie pour les habitants sera fortement impacté. Je ne vous parle pas des dégâts sur l'Avifaune, 1500 tonnes de bétons dans le sol non plus.... et le recyclage lors du démantèlement...	1	X	X									X		
13/05/2021	Max DELROT, Je suis totalement contre ce projet qui va ruiner la biodiversité de ce secteur ! Quand allez-vous comprendre que les éoliennes ne sont pas une alternative énergétique valable !!!!!	1	X												
13/05/2021	Mr BOUCHEZ Manuel, Je suis défavorable à la réalisation de ce projet. A part déposer sous terre des tonnes de béton et détruire la faune et flore pour le profit de quelques personnes, non merci !	1											X		
13/05/2021	BEAUSSART, Pas du tout favorables au projet éolien sur etaing dury recourt	1													X
13/05/2021	LEPAN René, Je suis contre sur le projet d'implantation d'éoliennes dans la vallée de la sensée	1													X
14/05/2021	Thomas MANIER, Habitant d'Ecourt-Saint-Quentin, je suis totalement opposé à ce projet d'implantation d'éoliennes visiblement mal ficelé pour lequel la population n'a pas été consultée (accord des communes concernés bien avant la communications des éléments aux habitants) et dont les impacts sont de toute évidence fortement minorés par ENGIE Green (nuisances, oiseaux migrateurs, contexte écologique et touristique). Opposé également à voir le secteur de la sensée défiguré et les biens immobiliers du secteur dévalorisés sans aucune indemnité pour les propriétaires du secteur. Le dossier présenté par ENGIE Green est par ailleurs obsolète et ne tient pas compte des recommandations officielles concernant les parcs éoliens (Guide du Ministère de la transition écologique 2020, Guide DREAL Hauts de France pour l'avifaune et les chiroptères 2017, Etude DREAL sur la saturation visuelle 2019). NON à l'implantation d'éoliennes à proximité de zones sauvages et protégées. Projet anti-écologique et surtout inutile lorsqu'on découvre le paysage déjà sursaturé d'éoliennes vers HENDECOURT LES CAGNICOURT. Ecologie ne doit pas rimer avec destruction de la nature et de l'environnement.	1	X	X					X						X
15/05/2021	Jean Claude PLU, Maire de Boiry Ste Rictude (62) près d'Arras : M le Commissaire enquêteur, bien que n'habitant pas un des villages concernés je suis opposé à la création de ce énième parc éolien dans notre région des hauts de France. Aujourd'hui avec un nombre d'éoliennes trop important nous arrivons à une saturation visuelle qui devient inacceptable. Quels paysages allons-nous laisser aux générations futures ? Les ruraux que nous sommes n'en peuvent et n'en veulent plus ! D'autre part sur ce projet force est de constater qu'à plus de 80% les habitants sont opposés eux aussi à ce projet. Ils doivent être écoutés ! Pour beaucoup d'autres raisons qu'il serait impossible d'écrire ici je suis totalement opposé à l'éolien en France et partout même pour l'offshore ! Voir ce qui se passe en ce moment en baie de St Brieuc...	1	X												
16/05/2021	MERIAUX Romain, Je souhaiterais faire part de mon avis d'émettre un avis défavorable pour les projets éolien que sont les sites de Hamel ainsi que Biache St waast. Ces projets dénaturent les paysages de plus il y en a partout et bien de trop dans notre région, ça n'est pas sans risque pour les nuisances sonore et surtout pour la santé des êtres	1	X	X											

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
	<i>humains tout comme les animaux. Non voulons par conséquent l'abandon de ces projets d'éoliennes</i>														
16/05/2021	<p>ZIELINSKI Cédric, <i>On parle de liberté, égalité, fraternité, or on ne nous a pas donné la liberté de donner notre avis sur ce projet éolien. La population n'a pas été consultée et découvre cela après les faits.</i></p> <p><i>Nous avons décidé de vivre à Recourt pour son calme, sa nature environnante, ses paysages. Aujourd'hui, on change la donne pour tous les habitants du secteur concerné.</i></p> <p><i>La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. Ce texte vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, à réduire, et compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement.</i></p> <p><i>A ce titre, je me pose la question :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Y-a-t-il eu une analyse locale de la biodiversité et des conséquences de l'implantation d'éoliennes sur ce site ?</i> <i>- Quel sera l'impact sur la biodiversité ?</i> <i>- Il nous arrive d'y voir des cigognes, des chevreuils, des faucons pèlerins, des oiseaux en période de migration, etc..... quel sera l'impact ???</i> <p><i>Quel est le bilan carbone pour la construction et la mise en place d'une seule éolienne, d'où viennent les composants, combien de carbone a été émis pour sa fabrication, son transport ?</i></p> <p><i>Quel sera le niveau des nuisances sonores ? quel sera leur impact sur notre santé ? sur celle des enfants ? Personne n'a acheté une maison à la campagne pour subir des nuisances sonores. Comment vont réagir les animaux face à ces nuisances ?</i></p> <p><i>Si on parle de recyclage, l'éolienne et son socle en béton sont recyclés à quel pourcentage ? on va laisser des déchets pour les futures générations en toute impunité ?</i></p> <p><i>Si on parle d'impact sur la valeur immobilière de nos maisons, on parle d'une chute de l'ordre de 20%, on ne nous a pas demandé notre avis et pourtant on se permet d'affecter notre capital immobilier.</i></p> <p><i>Et il y a bien entendu, la dégradation visuelle de notre belle campagne alors que la France a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale, je pense que ce projet va à l'opposé de cette pensée, hélas....</i></p> <p><i>Si on fait le bilan de tous ces points, qu'est-ce que ces éoliennes nous apportent à part du négatif, rien du tout !!!</i></p> <p><i>Nous n'en voulons pas.</i></p>	1	X	X				X					X		X
16/05/2021	<p>Joëlle LANTOINE, <i>Après lecture du rapport de la MRAe et des réponses d'Engie Green, il est à noter que l'une des réponses est celle d'un moindre impact des éoliennes puisque leur nombre passera de 8 à 6. Or, au sud de Dury, nous avons assisté depuis une douzaine d'années au développement anarchique des parcs éoliens avec dans un premier temps mitage du territoire par quelques éoliennes, puis ensuite occupation des zones entre ces éoliennes pour arriver à saturation. Nous ne voulons pas que cela se produise en Val de Sensée, l'un des rares espaces préservés du secteur, apprécié des randonneurs, cyclistes, touristes...</i></p> <p><i>Nous ne voulons pas vivre dans une zone d'éolien industriel!</i></p>	1	X												
16/05/2021	<p>COHEZ Vincent, <i>Informations et remarques de la Coordination Mammalogique du Nord de la France sur le Parc EOLIS LES MURIERS SAS - PE DE LA SENSEE - ETAING DURY RECOURT</i></p> <p><i>Notre structure, la CMNF Coordination Mammalogique du Nord de la France agit pour l'étude et la protection des mammifères sauvages à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais.</i></p> <p><i>Nous travaillons plus spécifiquement depuis presque trente ans sur les chauves-souris.</i></p> <p><i>Notre compétence et expertise sont bien reconnues,</i></p>	1	X	X											X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	<p>notamment par les services de l'État. Nous sommes missionnés depuis 2009 pour animer et mettre en œuvre la déclinaison régionale du Plan d'Action National en faveur des chiroptères. Nous accompagnons également de nombreux projets pouvant avoir un impact sur les populations régionales de chiroptères.</p> <p>Concernant ce Parc nous attirons votre attention sur les plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des lacunes importantes sur les études ne permettant pas d'évaluer l'impact réel des éoliennes sur les populations locales et migratrices de chauves-souris. Ce secteur est bien utilisé par plusieurs espèces de chiroptères et plus particulièrement celles les plus impactées par les éoliennes (espèces dites de haut vol) telles que les Pipistrelles communes et de Nathusius, la Séroline commune et les Noctules communes et de Leisler. Ces espèces sont présentes sur le territoire et le Bureau d'étude les mentionne. Cependant, il n'y a pas de données ou de recherches sur les gîtes de reproduction dans un territoire proche de la zone d'implantation. Ces recherches et données auraient permis d'avoir un état 0 des populations reproductrices locales et de mieux évaluer l'impact sur ces populations. Il s'agit pour toutes ces espèces d'espèces en déclin dont pour certaines comme les Noctules, le déclin peut être en partie causé par le développement massif de l'éolien au niveau européen. - Certaines éoliennes sont situées de façon trop proche d'éléments structurants du paysage (haie, boisement) et sont potentiellement plus susceptible d'entraîner une mortalité. <p>- Nous notons comme réponse du promoteur la possibilité de mettre en place un bridage sur les éoliennes les plus à risque. Cette solution peut en effet être intéressante, mais force est de constater que la réelle mise en place de cette solution n'offre pas encore de garantie suffisante pour l'accepter. Nous n'avons aucun retour sur les parcs existants de la mise en place d'un bridage effectif. Les niveaux de bridage ne sont pas toujours clairement définis et les vitesses de vent, l'ensemble des conditions climatiques et les périodes permettant de déclencher le bridage ne font pas l'objet de compromis stricts validés et imposés par les services de l'État. De plus il n'y a pas de contrôles suffisants, efficaces des services de l'État sur le bridage ce qui laisse la porte à toutes les dérives possibles au profit des développeurs éoliens sur cette technique au détriment de la biodiversité. Les différents développeurs éoliens doivent proposer et prouver d'une réelle volonté d'efficacité et de rigueur dans le développement de la technique du bridage afin que cette technique puisse être appliquée et permette l'installation des éoliennes dans les secteurs les plus à risque (soit la quasi-totalité des éoliennes en place et prévue, et non juste quelques éoliennes marginales).</p> <p>- Les effets cumulés avec les autres parcs éoliens du territoire ne sont pas suffisant développés et étudiés. (Effets sur les populations reproductrices et migratrices pour ces dernières, il faut prendre en compte les parcs situés sur les axes migratoires en amont et aval du projet).</p> <p>- Concernant les éventuelles études de mortalités proposées après la mise en service du Parc et en fonction de notre analyse sur toutes les autres études réalisées en région. Nous constatons un manque flagrant de transparence et de retour. Il n'y a pas d'analyse de la mortalité réelle et de la mise en place comme la loi l'oblige en cas de mortalité d'espèces protégées de mesures réglementaires : bridage, compensation et dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées.</p> <p>- Des études récentes (réalisées par le service patrimoine naturel du Muséum d'Histoire Naturelle) montrent qu'en plus</p>												

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<p>de la mortalité directe, le développement des parcs éoliens engendre une modification de l'utilisation et une perte des terrains de chasse par les chauves-souris. Dans un territoire comme le nôtre où le développement des infrastructures, l'urbanisation, le développement d'une agriculture intensive, le développement de zones d'activités, l'imperméabilisation des sols limitent de plus en plus les zones de nature, il convient d'éviter au maximum de les limiter davantage</p> <p>Face à ces nombreux points exposés et à l'absence de réponses objectives nous signalons notre total opposition à ce projet. Etant donné le nombre de parcs éoliens déjà en activité en région, l'absence de prise en compte des effets cumulés, l'absence de mise en œuvre de mesures de compensation et de suivis efficaces, l'impact prouvé sur les populations de certaines espèces (dont certaines en fort déclin telles que les noctules), nous demandons un moratoire sur le développement de tout nouveau parc avant la réalisation d'études plus complètes et indépendantes sur l'impact de l'existant et la suppression de certaines dérives constatées dans ce secteur d'activité.</p> <p>Pour la CMNF, Vincent COHEZ le Vice-Président et coordonnateur régional du Groupe chiroptères. Vimy le 16/05/2021</p>													
17/05/2021	Nicole SURET, Je souhaite développer un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes Étaing /Dury/Récourt. Je transmettrai mes arguments sous forme manuscrite avant le 18-05-21	1												
17/05/2021	<p>Steve PATTE, Je suis CONTRE ce parc éolien qui va impacter notre paysage encore préservé de la Vallée de la Sensée, l'étude d'impact présentée est incomplète (manque de photomontages volontaires?) et les mesures de compensations environnementales sont dérisoires par rapport aux dégâts que va engendrer ce projet.</p> <p>Ce projet va impacter visuellement notre cadre de vie, et les conséquences sur la santé n'en seront que néfastes!</p> <p>C'est tout le patrimoine (notamment «la pierre du diable» et le Cromlech « Les Bonnettes ») et toute la biodiversité de la Vallée qui vont en subir l'impact direct notamment l'avifaune:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 espèces d'oiseaux en période hivernale, dont 18 protégées, cinq espèces d'intérêt patrimonial : l'Alouette des champs, le Busard Saint-Martin, le Goéland Cendré, le Pluvier Doré et le Vanneau Huppé ; • 46 espèces en période pré-nuptiale, dont 33 protégées, huit patrimoniales dont trois espèces d'intérêt communautaire : le Busard des Roseaux, le Busard Cendré et le Balbuzard Pêcheur ; • 64 espèces en période post-nuptiale, dont 44 protégées, 14 espèces patrimoniales dont sept espèces d'intérêt communautaire : la Cigogne Blanche, le Busard des Roseaux, le Busard Saint-Martin, le Faucon Pèlerin, le Balbuzard Pêcheur, la Bondrée Apivore, le Pluvier Doré ; • 33 espèces en période de nidification, dont 32 protégées, 16 d'intérêt patrimonial dont quatre espèces d'intérêt communautaire : le Busard des Roseaux, le Busard Saint-Martin, le Busard Cendré et la Gorgebleue à Miroir. <p>Les mesures compensatoires environnementales ne seront jamais suffisantes face à un tel projet si néfaste qui ne respecte ni la biodiversité ni les hommes!!</p>	1	X	X										X
17/05/2021	Barbet Claire, Les installations terrestres ne cessent de défigurer nos campagnes. Les Hauts de France Champagne Normandie et autres régions sont impactées par ces mâts. Produisant peu et souvent l'électricité revendue aux pays limitrophes. Le comble est qu'une partie de l'énergie produite sert tout d'abord à alimenter les ordinateurs et installations de la dite éolienne.. Où est la logique ? Ce sont aussi des	1	X					X		X				

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	<i>pollutions visuelles de jour comme de nuit créant des nuisances pour la faune.. Chauve souris oiseaux migrateurs les exemples sont nombreux . Etc... L Écologie oui mais pas celle la... que faire aussi des pales par la suite.. Les fondations sont en béton.. Le Béton n'est pas du tout écologique.. Les arguments contre ces superstructures sont de plus en plus nombreux .. De plus nombre de personnes se questionnent sur le véritable intérêt de ces installations. Cela profite à qui... Aux Constructeurs ? Aux Revendeurs ? Aux Mairies ? Aux Agriculteurs qui louent les emplacements ? Je ne sais pas ... En revanche ce que je sais c'est que je suis contre le projet des éoliennes impactant les communes d Étaing Dury Recourt.</i>													
17/05/2021	<i>Wynnie PATTE, Je suis CONTRE l'implantation de ce parc éolien qui va impacter notre paysage encore préservé de la Vallée de la Sensée, l'étude d'impact présentée est incomplète (manque de photomontages volontaires?) et les mesures de compensations environnementales sont dérisoires par rapport aux dégâts que va engendrer ce projet. Ce projet va impacter visuellement et de manière irréversible notre cadre de vie et nos paysages, et les conséquences sur la santé n'en seront que néfastes! C'est tout le patrimoine (notamment «la pierre du diable» et le Cromlech « Les Bonnettes ») et toute la biodiversité de la Vallée qui vont en subir l'impact direct notamment l'avifaune. Enfin, un tel projet aura des conséquences néfastes sur la valeur du patrimoine immobilier des habitants. Je vous remercie d'intégrer cet avis défavorable à l'enquête publique</i>	1	X		X									
17/05/2021	<i>H DEMOLIN, 1/L'implantation de ces éoliennes est réalisée sans permis de construire, sur des parcelles de terrain privées. Pourquoi ne pas appliquer le droit de concession avec engagement du démantèlement complet ? 2/ Les implantations sont totalitaires, anarchiques, en SURNOMBRE sur ce territoire d'Osartis. Qu'en est-il du respect de l'avis de la majorité des habitants des communes concernées et limitrophes ? 3/ Invasion à nos frais, avec destruction de paysage, pollutions sonores et visuelles, problème pour la faune sauvage, (voir informations MRAE ANSES DREAL minimisation des impacts par ENGIE). Dévalorisation des habitations situées à proximité des installations. Quelles sont les indemnités compensatrices dont pourrions bénéficier ces habitants ? 4/Peu d'efficacité vu le temps de fonctionnement de ces éoliennes. A 20% du temps d'efficacité du vent, il faudrait pour produire l'équivalent d'énergie de la centrale de Gravelines par 5 à 6000 éoliennes de 4 MW. Comptent ils cribler le paysage de ces machines ? 5/ Prix du KW élevé auquel s'ajoutent les taxes contribuant au financement de l'éolien (TICPE-CSPE + TVA). 6/Il n'est pas acceptable que ce type de projet continu à être financé par des subventions publiques. 7/ Reste en suspend, à terme (20-25 ans), le cout du démantèlement, extraction des masses de béton, traitement des déchets. A la charge de qui ? du propriétaire de l'installation ? du propriétaire terrien ? Qu'en est-il ? Les contrats engagent t'ils ces acteurs au démantèlement complet ? Sinon, une fois encore, on fera les poches du contribuable. Je suis opposé à ces implantations d'éoliennes.</i>	1					X			X	X			X
17/05/2021	<i>LANTOINE PAUL-MARIE, J'applaudissais les éoliennes. Hélas ! Le trop plein, le maillage anarchique du territoire a provoqué chez moi un rejet d'autant plus fort que je parcours</i>	1	X	X			X		X					

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	<p>à vélo les routes de la région depuis près de 50 ans.</p> <p>Dès le château d'eau de Dury je compte plus de 50 éoliennes ; sur mes parcours vers le sud, sud-est, sud-ouest, je lève dorénavant la tête vers un horizon saturé de mâts ; je vais de bosquets en bosquets d'éoliennes, des villages sont cernés (Inchy, Mœuvres, Quéant...), les pales tournoient autour des églises.</p> <p>Mes marches sur les chemins de randonnées du sud sont devenus bruyantes passant au pied des éoliennes (Cagnicourt, Quéant...) ou sont défigurés devenant des axes caillouteux à 2 voies.</p> <p>Seuls les chemins au nord/nord-est de Dury sont préservés (la promenade labellisée au départ de Dury est une des rares randonnées du secteur ne côtoyant pas les éoliennes)</p> <p>Et les nuits clignotent de flashes rouges visibles à des kilomètres alors que des communes arrêtent l'éclairage nocturne et qu'on pourrait profiter d'un ciel sans pollution lumineuse.</p> <p>Peut-on encore aimer un tel territoire ? Sous la pression des groupes financiers qui ont investi dans l'éolien, la multiplication des projets transforme l'espace naturel en zone industrielle dédiée au vent.</p> <p>Quand bien même le projet serait exempt de reproches, qu'on passe de 8 à 6 mâts, le projet éolien occuperait un espace de respiration encore préservé et digne d'intérêt touristique et faunistique (chevreuils, hérons, rapaces y sont nombreux) du Marlepuits et la Sensée au vieux marais de Rumaucourt avec le mont Fouet, le bois de Recourt, le marais d'Etaing, le menhir et les étangs de Lécluse.</p> <p>Arrêtons l'avancée de cette armée invasive au sud de la D939</p>												
17/05/2021	<p>Mme DECAIX, Bonjour, je réagis à l'article car je ne vois pas l'intérêt écologique d'installer des éoliennes.</p> <p>Certes c'est une énergie renouvelable, je suis d'accord mais « verte » je le suis moins. En effet, faire ces installations condamneraient des m3 de terre sur des km, donc de la faune qui y vit et aussi tous les oiseaux qui survolent notre région. Vous allez me dire qu'ils prendront une autre voie, combien devront mourir avant cela?? Et comment feront-ils vu le nombre d' éoliennes qui ont envahis la campagne des alentours....</p> <p>Proposez des mini éoliennes à mettre sur notre toit, le réseau est déjà installé, mettez en place des salles avec des vélos, rameurs et autres qui produisent de l'électricité tout en faisant du sport, ...</p> <p>Il y a d'autres moyens pour produire de l'énergie, demandez à vos ingénieurs, pardon à vos actionnaires de penser humainement et non financièrement.</p> <p>Parce que le seul bénéfice est pour eux et non pour la terre.</p>	1		X									X
17/05/2021	<p>Félix DELECOURT, Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet éolien éolis les muriers sas - pe de la sensee - etaing dury recourt</p> <p>Je tiens à vous apporter mon point de vue.</p> <p>Pour commencer je trouve fort dommage que les premiers concernés soient les derniers consultés j'aurais aimé être consulter avant même qu'une étude de faisabilité soient faite nous avons découvert le projet le jour où nous avons vu pousser une antenne venue nous gâcher le paysage déjà que cette antenne était gênante entre la pollution visuel le jour et les clignotements incessant la nuit. Mais la mairie se défendait d'avoir accepté un projet éolien ils nous assuraient que nous aurions le choix final, on se rend compte aujourd'hui que nous ne pouvons pas non plus compter sur nos élus locaux sensé nous représenter, ils représentent en réalité l'unique intérêt des parties profitant de l'argent de cette opération.</p>	1	X	X					X	X	X		X

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	<p>Ensuite je crains fort qu'un tel projet vienne dévaluer le bien immobilier que je possède à ETAING jamais je n'aurais acheté dans cette commune si j'avais été prévenue de ce projet ou s'il y avait déjà des éoliennes installées. Il y a trop de vide dans les études cherchant à montrer l'inoffensivité sur la santé et trop de question restant en suspend et il y a beaucoup de phénomène étrange lié aux éoliennes sur les troupeaux se trouvant à proximité.</p> <p>Nous avons la chance sur le secteur de se trouver à proximité de site naturel remarquable regorgeant de biodiversité, quelle joie de voir le ciel traversé par les hérons, vol de canards, d'oies sauvage qui passe d'un milieu humide à l'autre, nous avons la chance de voir encore de chauve-souris qui deviennent de plus en plus rare et ont besoin de notre protection alors ne leur rajoutons pas des sources d'onde continue qui vont perturber fortement leur moyen de locomotion</p> <p>https://www.registre-dematerialise.fr/document/opinionDocument/download/41350 Le dossier comprend des grands vides au sujet de la biodiversité les impacts etc.</p> <p>Les éoliennes doivent être une alternative propre au moyen polluant de production d'électricité pour sauvegarder notre planète et sa biodiversité et non l'inverse.</p> <p>Ce projet est basé sur un paquet d'argent et non sur le bien-être des populations si ENGIE voulais intégrait les populations à leur projet ils seraient venus rencontrer et informer la population or ils sont juste venus rencontrer le maire de notre commune pour acheter son adhésion au projet et son manque de transparence envers ses administrés à coup de contrepartie douteuse</p> <p>De plus le manque de transparence avec qui fait quoi et qui abandonne qui rachète le projet tout ceci sous couvert de filiale ! un bon moyen d'enfumer le citoyen lambda et de faire disparaître le bénéfice pour payer le moins de taxes possible et gagner sur tous les tableaux.</p> <p>Et quand les éoliennes auront fait leur temps que deviennent elles ? enterrées sur place ? et le plot de béton il reste la ? Et la construction quel va être son impact sur le paysage sur les infrastructures qui vont être dégradé.</p> <p>Combien d'argent publique va bénéficier à la mise en place de ce projet car nous sommes les grands perdants de cette opération nos impôt risque de financer la dévalorisation de nos bien immobilier ou alors que ENGIE nous verse à nous aussi une rente comme les propriétaires qui vont accueillir les éoliennes.</p> <p>Pour conclure je souhaite porter votre attention sur la quantité d'éoliennes qui pousse dans les hauts de France sur nos belle terre riche cultivable alors que l'on pourra profiter de site pollué pour cela ;</p> <p>Dans les années 2000 l'assemblée avait voté pour que les éoliennes soient à un minimum de m des habitations sachant qu'un collègue de chercheur préconisé 1500m et les éoliennes à cette époque étaient deux fois plus petite.</p> <p>Pour moi ce projet est bancal, il repose sur de mauvaises motivations qui ne sont autre que l'argent et non l'écologie.</p> <p>Si vos éoliennes sont inoffensives allez l'installer en ville là où le courant est consommé en majorité et ou le paysage est déjà défiguré.</p>												
18/05/2021	<p>Monsieur TETAR AIME, Bonjour Messieurs , J'ai adressé mes objections par mail à la Mairie de Dury le 16 mai 2021 . Je dépose ce jour une <u>version papier auprès de</u> Monsieur Maurice NAYE, COMMISSAIRE ENQUETEUR . Je dis NON à ce projet qui détruira de façon progressive et irréversible le dernier poumon vert entre ARRAS -DOUAI -CAMBRAI et par extension sur ces zones humides Valenciennes . Recevez Messieurs ; mes salutations respectueuses . Aimé Tétar</p>	1	X										
18/05/2021	<p>Christian RAQUET - conseiller municipal Etaing, N'ayant pas la possibilité d'attacher un fichier à la présente, je vous informe qu'une lettre va vous être remise ce jour en</p>	1	X										

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
	<i>main propre, en mairie de Dury, pour vous informer de mon désaccord avec le projet.</i>														
18/05/2021	<i>DUBRULLE AUDREY, je m'élève contre les éoliennes sur les terres d'Etaing, en effet, le maire n'a pas joué la transparence sur ces implantations et impose ce projet. Aucune communication. De plus, ces éoliennes vont déformer le paysage de notre campagne, des oiseaux puisque nous bénéficions d'un cadre naturel. je refuse de risquer la santé de mes enfants car elles représentent des problèmes psychiques sans compter le visuel. Je refuse de perdre un centime sur mon bien immobilier au profit d'une poignée de personne qui va se remplir les poches par la location de terrain Je n'ai pas travaillé toute une vie pour que soit anéanti tous mes efforts pour des éoliennes. Surtout le bruit que cela engendre au quotidien et dont le bruit est permanent. Surtout que les habitants ne toucheront rien de plus mais auront tous les désagréments non non non aux éoliennes et que le dossier soit livré en transparence avec les noms des personnes physiques qui vont se remplir les poches non non non aux éoliennes Gardons notre santé et nos enfants en bonne santé non non on aux éoliennes,</i>	1	X					X	X	X					
18/05/2021	<i>Audrey MANIER, Population non consultée et opposée à cette implantation (accord des communes avant la communication des éléments aux habitants), étude d'impacts sous-évaluée et trompeuse, proximité des zones protégées, territoire déjà saturé en éolien. Ce projet d'éoliennes est une ineptie à tous les niveaux. Le dossier d'Engie Green est par ailleurs obsolète et ne tient pas compte des guides et des recommandations officielles concernant les parcs éoliens (Guide du Ministère de la transition écologique 2020, Guide DREAL Hauts de France pour l'avifaune et les chiroptères 2017, étude DREAL sur la saturation visuelle 2019). Dévalorisation des biens immobiliers à proximité sans aucune contrepartie pour les personnes lésées.</i>	1							X						X
18/05/2021	<i>Gilles, Au vu des photos montages réalisées par le promoteur éolien, certaines par temps brumeux, d'autres prises sous des angles non représentatifs de la réalité, de plus la proximité des marais, des sites classés des passages migratoires je suis contre ce projet qui vient dépayser ce côté nord de la route Arras - Cambrai. nous allons être encerclés par une pollution lumineuse la nuit déjà très intense sans ces éoliennes. Pourquoi le Pas de Calais accepte-t-il autant de champs éoliens par rapport au Nord, ou est-ce la CC qui appuie pour favoriser des rentrées d'argent au détriment de la quiétude de nos campagnes ?</i>	1	X							X					
	TOTAUX	108	74	32	2	0	38	11	7	6	13	8	29		
	<i>A la date du 18 mai 2021 à 19h les mails n'ont plus été saisis</i>														
	TOTAUX (Permanences + mails)	152	87	38	7	0	45	15	11	10	18	11	36		
Courriers (détails en Annexes du rapport pages 210 à 271) F=Avis favorable, NF = Avis défavorable															
19/04/2021	Association ASPECT Val de la Sensée – NF														
23/04/2021	Observations Xavier BERTRAND – NF														
24/04/2021	Lettre ouverte à Emmanuel MACRON – F														
29/04/2021	SAGE de la Sensée – NF														
18/05/2021	Maire de DURY – F														
18/05/2021	Maire d'ETAING – F														
18/05/2021	Maire de LECOURT – NF														

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Référence	Contenu	Nb	Thèmes											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
18/05/2021	Brigitte, Edouard MALECKI – NF													
18/05/2021	MASSELIN, VASSEUR -NF													
18/05/2021	Christine CHOQUET – NF													
18/05/2021	Aimé TETAR – NF													
18/05/2021	APEPAC – NF													
18/05/2021	GON – NF													
18/05/2021	CMNF – NF													
18/05/2021	JF LEPRINCE – AFR Dury – F													
18/05/2021	Christian RAQUET – NF													
18/05/2021	Nicole SURET – NF													
18/05/2021	Claudette REAL – NF													
18/05/2021	P. PELTIER – NF													
18/05/2021	Véronique PELTIER – NF													
18/05/2021	Monsieur HERIN – NF													
18/05/2021	Julian FOUQUET – NF													
18/05/2021	Gilles DUMONT – NF													
18/05/2021	Amicale des Huttiers – NF													
18/05/2021	Député Bruno DUVERGE - NF													
Pétitions contre le projet (telles qu'annoncées par les responsables)														
	Commune de LECLUSE – 106 participants.													
	Commune d'ETERPIGNY – 131 participants.													
	Commune d'ETAING – 169 participants (source ASPECT)													
	Commune de RECOURT – 129 participants (ASPECT).													
	Commune de DURY – 136 participants (ASPECT).													
Délibérations des collectivités locales. (détail en annexes en pages 272 à 294 du rapport)														
16/04/2021	Délibération de la commune de PELVES (7 voix contre, 7 abstentions).													
16/04/2021	Délibération de la commune d'ECOURT-St QUENTIN (avis défavorable à l'unanimité)													
16/04/2021	Délibération de la Communauté de communes OSARTIS-MARQUION (avis favorable).													
21/04/2021	Délibération de la Commune de TORTEQUESNE (avis défavorable).													
29/04/2021	Association des Maires Ruraux (62) (avis défavorable).													
29/04/2021	Délibération de la commune de Biache Saint Vaast (avis favorable 23 voix pour 2 abstentions)													
29/04/2021	Délibération de la commune d'Hamblain (avis défavorable)													
4/05/2021	Délibération de la commune de Hamel (avis favorable)													
12/05/2021	Délibération Commune de LECLUSE (avis défavorable).													
12/05/2021	Délibération CCAS de LECLUSE (avis défavorable).													

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

La priorité des thèmes a donc été la suivante :

Ordre de priorité	Thèmes	N° du thème	Nombre de fois cité
1	Environnement	1	87
2	Santé humaine	5	45
3	Nature	2	38
4	Enquête publique	11	36
5	Démantèlement	9	18
6	Dévalorisation des biens immobiliers	6	15
7	Energie éolienne	10	11
8	Ressources financières	7	11
9	Les aérogénérateurs	8	10
10	Economie	3	7
11	Technique	4	0

Madame LEMEUNIER, voici mes remarques et mes questions :

1 – Rappel du projet :

Le projet prévoit d'installer 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de DURY, ETAING et RECOURT.

Cette installation est considérée comme ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Sa demande d'autorisation d'exploiter fait donc l'objet d'une enquête publique.

5 permanences se sont tenues en mairie de DURY et ont permis de récolter les contributions du public. Le détail est donné dans le tableau précédent. Voici quelques remarques sur les différentes contributions.

2 – Registre d'enquête :

Le registre d'enquête a été présent en mairie de DURY pendant toute la période de permanences. Aucune observation n'a été déposée en dehors des jours de permanence. La fréquence des visites s'est accélérée à partir de la 4^{ème} permanence (27 visites sur les 44 au total). Ceci correspond à l'activité accrue du collectif « ADEPTE » et son activité de « porte à porte ».

Les visites se sont déroulées dans l'ordre et en respect des normes sanitaires. Les administrés ont pu déposer leurs avis et les exprimer par écrit sans être tenus par le

temps. J'ai pris soin de les écouter et les faire exprimer leurs arguments. Certains ont déposé des courriers voir même des dossiers. Ceci a été précisé dans le tabloïd.

3 – Les mails :

Est-ce un effet des règles sanitaires ou un moyen de communication plus adapté, toujours est-il que le nombre de mails a été important (108). Là aussi le nombre s'est accéléré à partir du 3mai et, je le pense, pour les mêmes raisons que pour l'affluence aux permanences.

J'ai pris les contributions sans à priori tout en regrettant que ce mode de communication empêche les contacts et ne permet pas de « creuser »les raisonnements.

4 – Les courriers :

Un certain nombre de courriers m'ont été envoyés ou en mairie de DURY ou amené en permanence. Comme la plupart avait été accompagné de commentaires sur le registre ils ne font pas l'objet de statistiques mais ont tous été communiqués au pétitionnaire. On les retrouve en annexes du rapport d'enquête.

Il en est de même pour les courriers de personnalités politiques (Président des Hauts de France ou Député du Pas de Calais) ainsi que de responsables (SAGE de la Sensée).

5 – Les dossiers et pétitions :

Il en est de même pour les dossiers (par mail ou papier) qui ont été communiqués à Mme Bérengère LEMEUNIER.

Les résultats annoncés des pétitions ont été indiqués sur le tabloïd.

6– Avis des Conseils municipaux :

Les avis des Conseils municipaux m'ayant été envoyés avant la clôture de l'enquête font l'objet d'indications sur le tabloïd. Ils seront tous reportés en annexes du rapport d'enquête.

Une plupart d'entre eux se sont montrés défavorables au projet. La proximité des élections régionales et départementales y est-il pour quelque chose ?

7 – MRAe et réponse d'EOLIS LES MURIERS

La MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) a émis un avis le 14 août 2020. La SAS EOLIS LES MURIERS y a répondu le 18 décembre 2020.

Les avis de la MRAe ont souvent été repris lors des contacts en permanence. Les réponses données par la SAS EOLIS LES MURIERS ont été mises en cause et considérées comme insuffisantes.

ENQUETE PUBLIQUE n° E21000020/59
Exploitation d'un parc Eolien composé de 6 aérogénérateurs sur les communes de
Dury, Etaing et Recourt

Il s'en est suivi, surtout par l'intervention du collectif « ADEPTE », une bataille d'expert. J'ai tenu à vous faire part de leurs contestations détaillées. (dossiers numériques et papier).

Il me semble qu'il faut surtout retenir les points suivants :

- Contestation sur la majorité des points (volonté de contrecarrer le projet),
- Exposé de nouveaux textes réglementaires. Ma question est de savoir s'ils remettent en cause les décisions proposées. Y-a-t-il des aménagements à prévoir ? Sont-ils réalisables techniquement ? Économiquement ?
- Remise en cause de la consultation de la population et de l'information transmise,
- Suspensions sur les volontés des trois communes,
- Demande d'une étude complémentaire en acoustique (infrasons),
- Grosses craintes en matière de démantèlement.

Je vous prie de trouver joints le détail du « Registre d'enquête » (Scan), de même que les « courriers ». J'y ai joint également la dernière version de la contreproposition du collectif « ADEPTE ». Les dossiers papier rappelés dans le tabloïd vous parviendront par la poste.

Merci de m'envoyer votre « Mémoire de réponse » dès que possible de façon à finaliser mon rapport d'enquête et mes conclusions motivées.

Procès-Verbal envoyé le 25 mai 2021.
Maurice NAYE
Commissaire Enquêteur.

MEMOIRE de REPONSE :